

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
SPECTACLE  
VIVANT

PROJET D'ASSOCIATION

2022 - 2026

# Sommaire

## Introduction

### A – Contexte et bilan

- 1 - Bilan de la dernière convention
- 2 - La région Auvergne Rhône Alpes, un territoire de projets

### B – Quel modèle démocratique ?

- 1 - Trois méthodologies de travail pour co-construire
- 2 - Gouvernance

### C – Quelles orientations ?

- 1 - Quatre valeurs porteuses d'ambition
- 2 - Six grands enjeux pour agir

## Conclusion

## Constitutrices et contributeurs

### **Conseil d'administration**

*Vincent Bady (Synavi), Jean-François Braun (SMAC 07), Valentine Brune (HF AURA), David de Abreu (AMTA), Anna Delaval (Compagnie Petit travers), Bernard Descôtes (Jazz(s)RA), Valérie Dor (ENSATT), Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'arte), Jordi Galí (Compagnie Arrangement provisoire), Lauriane Gallet (Aremacs), Marion Gatier (Compagnie KompleX Kapharnaüm), Marie-Caroline Guérard (Compagnie Colegram), François Journet (Cefedem AURA), Michel Kanzler (Les Subsistances), Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue AURA), Nadine Makris (AADN)*

### **Equipe salariée**

*Léo Anselme, Eglantine Chabasseur, Marie Coste, Annabel Fay, Marjorie Glas, Marie Richard, Nicolas Riedel, Marie-Laurence Sakaël, Camille Wintrebert*

# Introduction

*Texte de Marion Gatier (Présidente d'AURA-SV)*

Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant est une association loi 1901 constituée de 330 personnes physiques ou morales adhérentes parmi lesquelles réseaux, syndicats et fédérations, lieux, compagnies, artistes et porteurs de projets du spectacle vivant.

Les instances dirigeantes ont été pensées pour être au plus près d'une représentation de ces adhérents avec un Conseil d'administration large, formé par 6 collègues et composé de 20 membres.

L'enjeu de la présidence que j'occupe réside dans la capacité à être au maximum à l'écoute pour fédérer et impulser une direction commune répondant à la diversité des enjeux propres à chaque adhérent.

Ce double aspect forme un défi permanent que nous relevons en l'utilisant comme méthode d'écriture du projet d'activités pour la période 2022-2025. En effet, pour la première fois, une nouvelle démarche de travail au sein de notre Conseil d'administration a été appliquée. Le futur projet d'activités, fondement de notre conventionnement, a été pensé et rédigé par des groupes de travail composés des membres de notre Conseil d'administration et des membres de l'équipe salariée.

Nous assumons une écriture plurielle, non uniformisée permettant de garder la genèse des réflexions de chaque personne ayant rédigé le texte. Elle permet d'être au plus près des attentes des adhérents et d'aborder nos intentions dans le détail grâce aux compétences, connaissances et spécialités de chacune des personnes présentes.

Cette forme atypique et polyphonique reflète au plus proche les idées que nous souhaitons défendre collectivement.

Cela montre également que nous nous appliquons à nous même les valeurs que nous prônons.

Ces valeurs principales partagées sont :

1. le respect des droits culturels dont ceux des artistes ;
2. la transition écologique et sociale ;
3. la parité homme-femme ;
4. la liberté de création et d'expression artistique.

Pour travailler la mise en application et la traduction de ces valeurs, nous allons continuer à constituer des groupes de travail composés de membres du Conseil d'administration notamment pour l'évaluation de ce projet et pour la création d'actions en direction spécifiquement des artistes. Au fil des années, les sujets traités pourront évoluer en fonction des besoins du secteur, ou de ceux de l'équipe salariée...

Nous nous engageons donc une implication plus forte de notre Conseil d'administration avec ce document comme feuille de route.

Ce projet a vocation à être partagé avec nos partenaires publics principaux que sont l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de constituer le socle de notre future convention tripartite et pluriannuelle.

C'est un projet et une nouvelle organisation ambitieuse que nous suivons à la hauteur de l'importance et de place que la culture et de la création doivent, plus que jamais, avoir dans notre société.

# **Contexte & bilan**

# 1 – Bilan de la dernière convention

*Texte de Jean-François Braun (Président d'AURA-SV de 2016 à 2020 / SMAC 07)*

Ces dernières décennies ont fortement vu changer nos sociétés et les cadres institutionnels d'un paysage culturel que les artistes habitent, façonnent ou réinventent à mesure, à l'échelle des univers qu'ils souhaitent mettre en partage. La force créatrice du spectacle vivant se nourrit des mouvements du monde en se jouant des disciplines et des frontières et en révélant les multiples contrastes. Tout cela ne se fait pas seul et des structures sont nécessaires pour accompagner et nourrir les projets portés par la très grande diversité des personnes.

Dès les années 70, avant même les lois de décentralisation, sont ainsi nées plusieurs agences spécialisées en musique et danse (réseau d'agences régionales de diffusion musicale et chorégraphiques initié par le Ministère de la culture) travaillant à la structuration des pratiques et des métiers, à l'interconnaissance des personnes, au recensement des initiatives, à l'accompagnement des pratiques professionnelles, voire à l'aide à la diffusion pour certaines (les offices). Ces premières agences, qui existaient aussi parfois dans d'autres domaines tels que le livre, le théâtre ou l'image, ont été rejointes dans les années 80 par des agences pour la gestion des entreprises culturelles (AGEC) proposant des accompagnements, de la formation et des prestations de services adaptées.

Existaient ainsi en Rhône-Alpes l'ARDIM, l'ARSEC ou l'ARALD pour le livre et la lecture, ou le Transfo en Auvergne.

Avec les diverses lois de décentralisation ou de déconcentration et la mise en place progressive des divers niveaux de collectivités territoriales, la structuration des politiques culturelles s'est diversifiée, l'aménagement de lieux adaptés au spectacle vivant s'est renforcé, des réseaux se sont constitués, des filières se sont organisées et des identités se sont révélées selon les territoires.

Le rôle des agences culturelles a évolué dans ce mouvement, tant au niveau des départements que des régions, voyant leurs cadres de mission et leurs périmètres d'action se redimensionner au fil des négociations partenariales entre les services de l'Etat et les collectivités.

La fusion au sein de La Nacre de l'ARSEC (réseau AGEC - Association de gestion des espaces culturels) et de l'Agence Musique et Danse Rhône-Alpes (AMDRA, ex ARDIM), avait conduit en 2008 à embrasser tout le champ du spectacle vivant au sein d'une même structure et à redimensionner certaines missions voire à en externaliser, à l'instar de la formation (administration & production/diffusion) et d'un service paie dédié aux porteurs de projets.

Comme voté en Assemblée Générale fin décembre 2017, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à l'élargissement du paysage au sein d'une grande région mariant Auvergne et Rhône-Alpes, et après une année de réunions de concertation avec l'Etat et la Région pour élaborer un nouveau projet à l'échelle de cette nouvelle dimension de territoire, La Nacre est devenue Auvergne Rhône Alpes - spectacle vivant : pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources.

La gouvernance de l'association, constituée de 6 collèges d'acteurs, s'est aussi élargie à l'Auvergne à cette occasion.

Le projet resserré qui a été renégocié pour signer la convention pluri-annuelle 2018-2021 se déclinait autour de 4 grands axes :

- être un centre de ressource pour le territoire,
- accompagner les entreprises et les porteurs de projets,

- accompagner le développement culturel des territoires, et plus particulièrement les espaces ruraux,
- animer le dialogue interprofessionnel et développer les coopérations intersectorielles.

A l'aube d'un nouveau projet pluri-annuel, il semblait utile de rappeler ces faits et de retracer le chemin parcouru par notre agence régionale, tant son histoire a été émaillée de changements profonds au fil des ans et surtout tant elle a su s'adapter aux contextes en modifiant ses modes de fonctionnement, tout en conservant certaines missions fondatrices, dont bien entendu l'information - ressource.

Les rapports d'activité successifs présentés en Assemblée Générale et détaillés lors des séances du comité de suivi associant la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent d'évaluer la réalité du travail mené sur cette immense région. Aux côtés de nombreuses rencontres, diverses publications, dont l'Atlas Auvergne-Rhône-Alpes du Spectacle Vivant, réactualisé tous les deux ans, offrent aussi un regard sur l'évolution d'un paysage culturel et artistique du spectacle vivant régional très contrasté selon les territoires.

Il y a de vraies richesses et une grande diversité d'initiatives dans cette région, dont l'équipe a dû prendre la mesure à effectif quasi constant en élargissant son champ d'action. Auvergne Rhône Alpes - spectacle vivant va continuer à s'investir pleinement non seulement dans le collectage et le traitement de la ressource, mais aussi plus globalement dans l'accompagnement et l'appui aux initiatives, au plus près des préoccupations des personnes agissant sur les territoires.

La poursuite des missions de l'agence à l'échelon régional, au service des personnes développant leurs activités dans le spectacle vivant actif et créatif, va aussi se placer dans un contexte de complexité accru par les incertitudes nées de la crise de la Covid 19. Il s'agira d'être attentif à ce que les écarts ne s'aggravent pas entre les tensions économiques mondialisées, avivées par des industries dites créatives porteurs de projets plus artisanaux, assis sur des valeurs humanistes et de proximité. Rapporté aux territoires urbains et ruraux de notre région si contrastée, Auvergne Rhône Alpes - spectacle vivant a pour mission de placer les valeurs humaines et les droits culturels en exergue, en veillant à ce qu'une réelle diversité culturelle puisse exister et être reconnue.

Ce nouveau projet de quatre années tente de traduire ces défis en traçant des lignes de force qui ne pourront se concrétiser qu'avec le soutien renouvelé de l'ensemble des partenaires (Etat et Région) qui ont permis d'alimenter le travail colossal déjà mis en œuvre par l'équipe qui s'y est investie.

La diversité des adhérents des six collèges de l'association sera aussi le reflet et le gage de la réussite du projet.

## 2 - La région Auvergne Rhône Alpes, un territoire de projets

*Texte de Nicolas Riedel (directeur - AURA-SV)*

Intercommunalités, communes, départements disposent de réels leviers pour instaurer de manière démocratique un équilibre entre vie culturelle, économie, environnement et social à travers des projets de développement local, des fonctionnements internes ou encore des partenariats avec l'ensemble des personnes développant leur activité sur le territoire.

Outre ces différentes collectivités, il faut ajouter d'autres espaces, comme les Parcs naturels régionaux, les Contrats urbains de cohésion sociale, ou les CTEAC dans notre région, en tant que lieux d'échanges, de rencontres, de concertation, de décision et d'actions.

Cette dynamique et ces synergies font de notre région un espace géographique où se discutent, se négocient, se partagent grands nombres de projets et d'initiatives.

### **Un territoire dynamique mais contrasté**

En 2019 notre territoire a franchi le seuil des 8 millions d'habitants. Sa croissance démographique se poursuit avec un rythme de +0,6% en moyenne par année. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée derrière l'Île-de-France (plus de 12 millions). Elle concentre 12,3% de la population française et comprend 13 départements.

Entre 2013 et 2019, notre territoire régional a gagné 47 600 habitants en moyenne par an. Sa croissance annuelle moyenne sur cette période est de + 0,7%, supérieure à la moyenne nationale. Elle est à la fois portée par la natalité et par l'attractivité résidentielle de la région. La densité moyenne de population y est de 114 habitants au km<sup>2</sup>, densité légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine.

Le Rhône est de loin le département le plus densément peuplé (555 habitants au km<sup>2</sup>), le Cantal le moins dense (26 habitants au km<sup>2</sup>). La Haute-Savoie présente la croissance démographique la plus soutenue de la région, liée à l'attractivité du bassin genevois. À l'exception du Cantal et de l'Allier, qui malgré un solde migratoire positif n'arrivent pas à enrayer le déclin démographique, tous les départements gagnent des habitants.

Les grandes gagnantes de la croissance démographique sont les communes peu denses (1 100 habitants en moyenne), souvent situées dans les couronnes périurbaines des agglomérations (+ 0,9% par an). Les communes densément peuplées, à la croissance de + 0,6% par an, représentent 31 % de la population régionale pour seulement 1 % de la superficie du territoire. 85% de la population est sous l'influence d'un grand pôle urbain.

Les principales aires urbaines :

- Métropole de Lyon : 1 411 571 habitants en 2019
- Ville de Lyon : 516 092 habitants en 2020
- Grenoble Alpes Métropole : 445 059 habitants en 2018
- Saint-Étienne Métropole : 404 607 habitants en 2018
- Clermont-Auvergne Métropole : 294 127 habitants en 2018
- Valence Romans Agglo : 223 349 habitants en 2018
- Grand Annecy : 207 562 habitants en 2020
- Grand Chambéry : 135 290 habitants en 2018
- Bassin de Bourg-en-Bresse : 132 682 habitants en 2018

Les intercommunalités sont nombreuses et pour certaines récentes. La loi NOTRe a favorisé ces regroupements. Les compétences optionnelles, notamment dans le domaine culturel, sont encore disparates et peu mises en œuvre sur certains territoires.

La région montre de fortes disparités, avec, d'un côté, des espaces urbains à la densité élevée, de l'autre, des zones rurales et montagneuses peu denses (Massif central, contreforts du Jura, Préalpes drômoises, Alpes). "Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des régions françaises les plus urbanisées mais aussi de celles où les territoires ruraux très peu denses occupent le plus d'espace."<sup>1</sup>

Les communes très peu denses représentent 35% de la superficie du territoire. Dans ces zones, demeurent toutefois des vallées urbanisées.

Cette grande diversité géographique entraîne une mobilité centrée autour d'espaces de vies qui peuvent être une métropole, une ville mais aussi de simple bourg ruraux (parfois à peine 1000 habitants) qui regroupent des services, des commerces qui les font rayonner sur un territoire plus ou moins large.

En tenant compte de ces spécificités, Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant doit à travers une connaissance plus fine des territoires et des modes de vie de ses habitants jouer un rôle de passerelle, de mise en relation et veiller de manière constante à favoriser une plus grande équité entre les différentes zones géographiques.

### **Un territoire d'emploi culturel fécond mais qui reste fragile**

Le spectacle vivant bénéficie d'un écosystème régional riche et varié et participe activement au rayonnement national et international de la région, avec des retombées financières importantes sur d'autres secteurs tels que le tourisme ou l'économie.

Les métiers des secteurs culturels et du spectacle vivant en particulier attirent facilement les jeunes générations : ce sont souvent des métiers « passions » et choisis. La nature de ces nombreux contrats est atypique - CDD d'usage, temps partiel, multi-activité, artistes-auteurs. On trouve aussi des emplois relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements d'enseignement artistique...).

Le nombre d'employeurs de la branche du spectacle vivant est en progression constante et la région Auvergne Rhône Alpes avec ses 21 300 salariés reste la 2<sup>ème</sup> région, après l'Ile-de-France, où sont domiciliés le plus grand nombre de personnes exerçant une activité dans les filières du spectacle vivant.

Mais les emplois dans le secteur d'activité restent fragiles et nous avons pu constater dans le cadre du Contrat d'Objectif Emploi Formation (COEF) :

- Des emplois « durables » moins fréquents ;
- Une faible sécurisation des parcours professionnels ;
- Un environnement juridique, économique et social en perpétuel mouvement ;
- Une forte disparité hommes/femmes sur certains métiers.

Les personnes qui souhaitent vivre du spectacle vivant restent fortement dépendantes des politiques publiques (financement, crédit d'impôt, contrats aidés, ...). Sa fragilité intrinsèque est aussi due à son

---

<sup>1</sup> Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1300742>.

fonctionnement par projet, rendant les activités, les modèles économiques ainsi que les emplois, non pérennes et fragiles.

## **Un réseau de personnes et de partenariats**

Ce vaste territoire géographique « n'est pas vraiment fait « d'habitants » ; il est nourri des pensées et rêves des personnes qui vivent et racontent leurs sensibilités, leurs convictions, leurs croyances ; des êtres de récits, tristes et joyeux, des êtres de fiction, pas seulement des habitants à loger, nourrir, déplacer, occuper au travail et aux loisirs.... ». Les cultures, au sens large, deviennent alors un vecteur de la mise en relation des personnes, un lieu de partage, d'échanges, de reconnaissance, de débats et de partenariats, un enjeu du vivre ensemble et un moyen de faire humanité ensemble.

Il semble indispensable de « prendre au sérieux tous ces récits où les personnes cultivent leur humanité plutôt qu'attisent haines et mépris ; ces récits font culture ; ils emplissent la ville de relations culturelles en humanité, sans pour autant être limitées aux seuls contours du secteur des offres artistiques à produire et vendre »<sup>2</sup>.

La région Auvergne-Rhône-Alpes de par son histoire, sa culture et sa vitalité n'a cessé d'encourager la mise en relation des personnes (multiplicité des réseaux, des concertations, de diverses collaborations au régional comme à l'international...) comme mode de travail et a toujours favorisé la coopération dans la mise en œuvre des projets (au sein des réseaux comme l'atteste ce qui peut se faire au sein du Groupe des 20 AURA ou dans le réseau des musiques actuelles).

Ce territoire où se sont constitués au fil des années divers réseaux de personnes, formels (Grand Bureau, Jazz(s)RA, Groupe des 20...) ou informels (Cirqu'Aura, réseau marionnettes en Auvergne-Rhône-Alpes, regroupements de compagnies chorégraphiques, réseau des Tiers-lieux, réseau éco-responsabilité...), d'Associations Régionales dédiées aux patrimoines culturels immatériels et au développement des territoires (AMTA - Agence Musiques des Territoires d'Auvergne, CMTRA - Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes), d'organisations représentatives et de fédérations d'employeurs (Synavi - Syndicat National des Arts Vivants, Fédération des arts de la rue AURA, Syndicat des Cirques et Compagnies de Création - SCC, Syndeac, Syndicat des Musiques Actuelles - SMA...) comme de salariés (CGT (SNAM, SFA, Symptac...), CFDT, FO, Sud...) travaillant chacun à leur endroit sur des thématiques ou des esthétiques nombreuses et variées (création/production, éducation populaire, éducation artistique et culturelle, numérique, ruralités, santé...) mais ayant le souci constant de privilégier l'écoute, les coopérations et les échanges.

Ce souci de dialogue, d'échange et de négociation reste un marqueur fort de notre région. La Plateforme des acteurs du spectacle vivant, le COEF et maintenant la mise en place du COREPS attestent des synergies et des énergies mises en œuvre afin de favoriser la coopération.

---

2 Jean-Michel Lucas. <https://www.facebook.com/MaisonDesArtsExcentriques/posts/426443298650643> .

**Quel modèle démocratique ?**

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est une association Loi 1901 composée de 330 adhérents et adhérentes, incluant des réseaux, syndicats et fédérations, lieux, structures d'enseignement spécialisé, collectivités territoriales, compagnies, artistes et porteurs de projets du spectacle vivant regroupés en six collèges.

Cette dynamique associative mise en œuvre au sein d'AURA-SV a pour ambition de maintenir des leviers d'expression, de revendication et de lutte pour la reconnaissance, mais aussi des espaces d'élaboration de services d'utilité sociale et de construction d'alternatives concrètes. Elle s'articule avec un ensemble de structures similaires (organisations professionnelles représentatives, réseaux, associations diverses...) afin d'enrichir et co-construire l'avenir.

C'est un pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources proposé en région, engagé dans le développement et la facilitation d'initiatives artistiques et culturelles, essentiellement dans le spectacle vivant :

- mettant en œuvre des actions ouvertes à tous et toutes et menées en partenariat (Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Pôle Emploi Scènes et Images, Afdas, Cap Rural, Ufisc, Opale - Centre de ressources pour les DLA Culture, Centre national de la danse - CND, Artcena - Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, Fédération des arts de la rue, Fédération des acteurs et Actrices de Musiques et Danses traditionnelles - FAMDT...) et des dispositifs collectifs d'accompagnement, d'échanges et de sensibilisation, notamment autour de la crise sanitaire de la Covid 19 ;
- proposant des informations et suscitant des réflexions sur des thématiques transversales (modèles économiques, évolutions juridiques, emploi, développement de projets, équité territoriale...) par des méthodes d'animation participative faisant appel à l'intelligence collective.

Pour ce faire, il est nécessaire de rappeler comment ce s'organise notre travail, se déploient nos actions et se nouent les relations car le modèle associatif reste un espace d'innovation démocratique et de citoyenneté ou se renouvellent au fil des actions les formes et les ressorts de l'engagement des personnes.

Nous restons vigilants à promouvoir la participation de chacun et l'équité territoriale afin de solidifier la relation démocratique.

# 1 - Trois méthodologies de travail pour co-construire

La co-construction est un processus qui repose sur une mise en forme d'interactions entre des personnes d'horizons divers (acteurs culturels, structures d'enseignement, réseaux, artistes...) afin que ceux-ci élaborent au fil de leurs rencontres ou actions communes des accords visant à rendre réalisable la mise en œuvre d'un projet.

La co-construction renvoie à tous les contextes où des personnes ayant des intérêts et des points de vue différents sont amenées à travailler ensemble pour la réussite d'un projet ou pour définir les règles d'une organisation du travail.

## 1.1 - L'intelligence collective

*Texte de Marie Richard (chargée de mission Droits culturels et territoire - AURA-SV)*

L'intelligence collective, parfois regardée avec un certain scepticisme derrière l'appellation « méthodes post-it », porte pourtant des valeurs fortes, à contre-courant de nombreuses façons d'apprendre et d'interagir.

L'intelligence collective s'appuie sur un certain nombre de postulats :

- Les personnes sont riches de connaissances, acquises par l'expérience professionnelle, personnelle ou académique ;
- Chaque personne est légitime à contribuer. Toutes les formes d'expressions sont importantes et d'égale valeur. Chaque individu est considéré comme pouvant transmettre et comme pouvant apprendre ;
- Les personnes sont riches de leur diversité - diversité de regards, diversité de points de vue, diversité de formes d'apprentissage. La diversité des expressions, croyances et connaissances, enrichissent les réflexions ;
- Il n'existe pas de groupes sans structure, si les règles de sont pas formalisées, celles-ci sont bien souvent établies de façon informelle par un groupe dominant (cf. « De la Tyrannie de l'absence de structure » – Jo Freeman). Ces mécanismes de dominations, souvent inconscients, déséquilibrent les expressions. Il en résulte un appauvrissement de la réflexion, le risque d'une « pensée unique », et parfois une perte d'estime de soi de personnes présentes à qui l'on renvoie l'image qu'elles ne sont pas importantes ou dignes d'écoute.

Convaincues que l'on est plus intelligents à plusieurs, du proverbe anonyme « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin », les personnes défendant l'intelligence collective tentent de concevoir des espaces qui permettent à cette diversité d'expressions d'avoir lieu.

Mettre en œuvre, ces conditions réelles d'exercice de l'expression est un véritable exercice d'équilibriste. S'il n'existe pas de recette magique et que l'on peut simplement espérer tendre vers les conditions les plus propices possibles, il semblerait que certains ingrédients soient nécessaires, tels que le fait de :

- Connaître les processus de domination, des stéréotypes voire des discriminations pour pouvoir les déjouer ;
- Créer un espace accueillant pour les personnes, afin qu'elles se sentent à l'aise pour interagir ;
- Connaître des outils pour permettre l'expression du plus grand nombre ;

- Tenir un rôle d'animation le plus neutre possible pour ne pas distordre les échanges entre les personnes ;
- Accepter l'inconfort, s'adapter aux personnes présentes et adapter son déroulé pour que celui-ci soit une proposition et non une ligne de conduite rigide, nuisant à l'expression des personnes présentes ;
- S'accorder systématiquement en groupe sur l'objectif et les règles collectives de façon à se donner une structure claire et commune ;
- Se questionner sans cesse, être à l'écoute des remarques, se remettre en cause à travers des évaluations, des analyses de pratiques...
- Prendre le temps de construire, d'adapter, le manque de temps créant souvent des situations arbitraires pouvant être mal vécues, et limitant la réflexion ;
- Prendre parfois un rôle de médiation, de reformulation pour que les échanges soient les plus intelligibles possibles, et que les conflits potentiels puissent s'exprimer dans un cadre propice à leur résolution ou tout du moins à leur exposition.

L'intelligence collective, quand elle est menée dans le respect des personnes, loin d'être une simple « méthode post-it », peut ainsi contribuer à l'exercice des droits culturels des personnes en facilitant les échanges, le débat et les expressions de chacun dans le respect et l'enrichissement mutuels.

## 1.2 - La coopération

*Texte de Léo Anselme (chargé de mission territoires et politiques publiques – AURA-SV)*

### Vers une société (plus) coopérative ?

Pour Cédric Paternotte<sup>3</sup>, « morcellement de la société, diversité des origines, des croyances, des intérêts complexifient les modalités de la coopération. Un dilemme social s'installe : une action peut être individuellement avantageuse mais collectivement désavantageuse.

Comment être plus coopératif, coopérer plus souvent, mieux et davantage ?

- En créant davantage de situations coopératives ;
- En trouvant des façons les plus efficaces de coopérer ;
- En privilégiant le collectif plutôt que l'individualisme ;
- En facilitant les comportements coopératifs.

Il s'agit d'identifier les intérêts les plus en commun possibles, avec des perspectives directes, et d'éviter les asymétries de gain. Pour éviter les polarisations des opinions extrêmes et éviter des mauvais consensus, aux coûts immédiats cachés, la prise de décision collective gagnera à rassembler des non experts, des individus divers étrangers les uns aux autres. Besoins de la communauté et de la diversité s'opposent souvent.

La diversité favorise la coopération la plus efficace. Facteurs rationnels et psychologiques conditionnent la coopération.

Il y a tension entre coopération interne à un groupe et externe entre groupes. L'une pouvant nuire au succès de l'autre.

---

<sup>3</sup> Introduction des assises de la FNADAC 2019 / Agir ensemble - Fondements de la coopération, Cédric Paternotte, 216 pages, Editions Vrin, Paris, 2017.

L'identification à un groupe, la propension à se percevoir ou se définir comme membre d'un groupe, est une évidence sociale. Elle a des effets significatifs sur la coopération à court terme, et peut positionner un groupe en opposant ou « ennemi » d'un autre ».

## **La coopération est un levier des transformations**

Pour Anne et Patrick Beauvillard, de l'Institut des Territoires Coopératifs<sup>4</sup>, « dans cette période de transitions multiples, nous pouvons subir les crises, nous pouvons aussi décider de devenir acteurs et co-auteurs des transformations. Développer son aptitude à coopérer, à construire, entretenir et transmettre des systèmes coopératifs est une aptitude centrale pour traverser ces transformations, économiques, écologiques, sociales et démocratiques.

Être mature coopérativement, c'est être capable individuellement, collectivement et territorialement, de développer des aptitudes coopératives durables et inconditionnelles (qui ne dépendent ni du contexte, ni de la situation, ni des personnes). De notre maturité coopérative dépend notre capacité à construire des systèmes coopératifs pérennes, les faire vivre, les renouveler et les transmettre, et ainsi à mettre en œuvre les transformations auxquelles nous aspirons.

Ils ont mis en évidence cinq facteurs clés de réussite dans la capacité à coopérer, ainsi que des éléments à l'origine de difficultés rencontrées pour leurs acteurs.

Pour eux, complexe ne veut pas dire compliqué. Complexe vient du latin « complexus » : ce qui est tissé ensemble.

On ne peut répondre durablement à un problème complexe qu'en associant l'ensemble des parties prenantes dans un processus de coopération.

Mutualisation, collaboration, partenariat ou alliance ne sont pas coopération. Coopérer c'est être co-auteur d'une œuvre commune. Cette définition pose deux enjeux : comment, à partir d'objectifs et d'intérêts différents voire divergents, faire émerger l'aspiration à une œuvre commune ?

Et comment engager les parties prenantes pour qu'elles soient non seulement chacune actrice de sa construction, et qu'elle en devienne co-auteure ?

## **Cinq clés pour y parvenir**

- Clé #1 : Le processus coopératif est premier, le projet second.

Votre devoir est paradoxalement de mettre ce projet en second, et de commencer par construire le processus coopératif qui vous permettra d'y parvenir.

Commencez par développer la « maturité coopérative » du collectif, pour ensuite définir ensemble les objectifs détaillés du projet, ses livrables et son plan d'action.

10, 15, 50 co-auteurs seront toujours beaucoup plus performants qu'un chef de projet qui se concentre sur le résultat à atteindre et tente d'animer un collectif espérant que la coopération viendra naturellement.

- Clé #2 : Ce ne sont jamais des structures qui coopèrent, ce sont des personnes.

La confusion entre le rôle des acteurs et leur identité empêchent la mise en œuvre de la coopération. Ce ne sont jamais les rôles qui coopèrent. Ce sont les personnes, les personnes physiques. Sans leur engagement il n'y a qu'une coopération de papier entre leurs structures. Pour que cet engagement existe, il est nécessaire que le projet de coopération nourrisse les valeurs et aspirations de ces

---

<sup>4</sup> <https://instercoop.fr/>.

personnes, et pas seulement les objectifs de leur organisation et de leur rôle dans cette organisation. La coopération est essentiellement un processus d'interrelation.

➤ Clé #3 : Les racines de la coopération sont profondes et implicites.

Les aspirations des personnes sont le plus souvent gardées au plus profond de soi, voire même non pensées. La troisième clé est d'apprendre à voir ce qui ne se voit pas, à écouter ce qui ne se dit pas, à accéder au sensible.

Nous limitons souvent notre compréhension aux seuls éléments visibles et conscients : on cherche à comprendre un projet, par son contexte, ses objectifs, ses enjeux, ses résultats attendus, la cartographie des parties prenantes, les processus de décisions, les outils et moyens déployés... Or, ce qui va faire la réussite du projet ne se trouve pas en surface mais dans des couches profondes, entre les plis : les compétences tacites, les représentations et les croyances, les stratégies cognitives qui orientent les motivations et l'action des acteurs, les habitudes, les automatismes...

Chaque personne a son implicite. Chaque collectif a son implicite. Chaque territoire également. C'est la raison pour laquelle une stratégie qui peut merveilleusement bien fonctionner à un endroit, ne fonctionne pas nécessairement dans un autre territoire.

➤ Clé #4 : Tout prévoir empêche la coopération ! Sachez laisser du vide.

L'être humain a horreur du vide, et veut à tout prix remplir tous ses doutes par des explications. L'interrogation est pourtant porteuse d'ouverture. » C'est le vide qui permet de créer. Dans un espace où tout est prévu, où chaque journée est prédéfinie du matin au soir, il ne peut pas y avoir de créativité, d'émergence, d'innovation. Quand nos agendas sont trop remplis, ils limitent notre disponibilité à l'autre, et donc à la coopération. Quand l'ordre du jour de nos réunions est trop chargé : comment voulez-vous avoir une chance d'être co-auteur d'une œuvre commune ? Quand tout est déjà cadré, écrit et défini : comment puis-je mettre mon empreinte puisqu'il n'y a pas d'espace ?

C'est cet espace créé et laissé vide qui permet aux acteurs de prendre leur place, de devenir co-auteurs et de contribuer à l'effet boule de neige du projet et à son impact grandissant. Notre peur du vide, l'injonction à aller vite nous fait faire des erreurs préjudiciables.

➤ Clé #5 : Penser en termes de dialogie<sup>5</sup>

La vraie bonne pratique serait d'apprendre à penser « dialogique ». Beaucoup de projets démarrent par la recherche d'une « vision et d'objectifs partagés ». C'est évident : nous avons besoin d'unité pour construire des actions communes. Mais cette unité se fait souvent par la recherche d'un plus petit commun dénominateur : si la vision et les objectifs sont réduits à la seule part commune à tous, ils ne sont plus réellement motivants pour personne : on est d'accord, mais on n'agit pas car on a perdu le moteur de l'action.

Cet exemple met en évidence une dialogie entre « unité » et « diversité ». Nous avons besoin de l'unité qui va donner au projet sa puissance, son impact, sa lisibilité. Et nous avons besoin de la diversité qui va donner la vie, la richesse, et permettre d'élargir le cercle des parties prenantes. « Diversité et unité » constituent une dialogie : deux logiques complémentaires, qui peuvent également être concurrentes, voire même antagonistes. Penser dialogique permet d'agir en complexité.

La coopération est un levier de résilience et de développement. Ces cinq clés contribuent à la création de ces écosystèmes territoriaux coopératifs :

---

<sup>5</sup> Type de discours qui prend la forme du dialogue, de la conversation philosophique. S'applique également à une forme de pensée philosophique qui passe par l'échange.

- Mettre le processus coopératif en premier ;
- Prendre en compte les personnes ;
- Accéder à l'implicite ;
- Laisser du vide ;
- Penser dialogique.

« La coopération demande du temps, tout le monde le sait. Ce que l'on sait moins, c'est que le processus coopératif a besoin de "temps" de différentes natures pour naître, se développer et perdurer.

Neuf temps différents sont nécessaires<sup>6</sup> :

- Disponibilité ;
- Lien ;
- Cadre ;
- Introspection ;
- Se dérouter ;
- Positions de perception ;
- Maturité coopérative ;
- Retour nourrissant ;
- Décantation ».

### 1.3 - L'expérimentation

*Texte de Nicolas Riedel (directeur - AURA-SV)*

Afin de mener à bien les objectifs et les enjeux du projet de l'Agence, les actions envisagées par l'équipe d'Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant reposent sur deux processus distincts :

- Des actions récurrentes et solidement ancrées (journées d'information, groupes de travail Métiers...)
- Des processus innovants basés sur l'expérimentation (InseR-Sons<sup>7</sup>, Fabriques de territoires, dispositifs d'accompagnement, mentorat, groupe de travail régional Droits culturels...).

Dans tout processus d'accompagnement, il semble important de questionner de manière régulière nos processus de travail, nos méthodes d'animation et d'en vérifier l'efficacité et de les adapter aux nouvelles réalités. Comme nous dit John Dewey « Les choses sont l'expérience qu'on en fait ».

- **Pour maîtriser nos savoirs :**

**Apprendre une notion, penser un accompagnement de manière théorique offre un certain degré de compréhension de ceux-ci. Mais il reste insuffisant. Pour nous approprier ce travail et le découvrir avec plus de profondeur, il faut l'expérimenter, le tester.**

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur ces 9 temps : <https://instercoop.fr/portfolio-item/les-9-temps-necessaires-au-processus-cooperatif/>.

<sup>7</sup> Cinq partenaires (Cefedem Auvergne Rhône Alpes, Auvergne Rhône Alpes – Spectacle vivant, Les Brayauds, Le Tremplin et le Périscope) se sont associés pour répondre à l'appel à projet CulturePro porté par le Ministère de la culture. Cet appel à projet « est pensé comme un vecteur de formations innovantes et un outil de diffusion de la culture entrepreneuriale en architecture, arts plastiques, spectacle vivant, audiovisuel et patrimoine. Avec cet appel à projets, le ministère de la Culture souhaite également promouvoir l'égalité femmes/hommes dans l'accès aux formations et aux métiers artistiques et culturels, développer les junior-entreprises ainsi que renforcer l'ancrage territorial. »

**L'expérimentation est un levier de changement précieux pour la réussite mais aussi un levier de progrès.** Dans notre cas, expérimenter ou innover c'est chercher à provoquer un changement de posture professionnelle et rendre possible la reconnaissance du droit à l'erreur et du droit de changer ;

- **Pour tirer le meilleur de notre potentiel et de celui des autres :**

**Comment apprendre à nous connaître, connaître notre environnement et nos capacités à rebondir si nous ne nous mettons jamais à l'épreuve ? Il est nécessaire de ne pas rester uniquement dans la théorie, ne pas se contenter de travailler dans un environnement connu. Il faut sortir de notre zone de confort.**

L'innovation participe au développement professionnel, grâce entre autre aux dispositifs d'accompagnement qu'elle peut mobiliser. Elle formalise les connaissances issues de l'innovation, relaye les travaux de la recherche...

- **Expérimenter pour demeurer dans l'action :**

Expérimenter ne doit pas être une constante et un absolu et il ne sert à rien d'enchaîner les aventures les plus rocambolesques, l'expérimentation pour l'expérimentation.

L'expérimentation vient parfois avec de toutes petites actions qui, mises bout à bout, invitent au changement ;

- Développer notre empathie :

**L'expérimentation nous met en « danger », elle nous questionne. Expérimenter c'est se tromper, faire des erreurs. Et c'est une bonne nouvelle. Elle nous oblige à une constante évolution, à questionner les processus et le travail mis en place. Cela nous confronte à l'échec et nous invite à la coopération. Expérimenter reste la meilleure façon d'évoluer réellement ;**

- **L'expérimentation pour rester créatif :**

La création passe par l'expérimentation. Imiter ce que nous lisons ou entendons ne favorise pas la progression. Expérimentons plutôt ce qui nous fait vibrer. C'est ainsi que nous trouverons notre voie, qui est la nôtre et qui est unique.

Et comme pour tout exercice ou toute habitude dans la vie, nous finissons par prendre goût à l'expérimentation. Celle-ci devient un mode de vie qui nous garde jeune de cœur et d'esprit.

En rompant avec les habitudes, les personnes engagées dans un dispositif d'innovation se mettent collectivement à la recherche de nouvelles pratiques, en sollicitant différemment les compétences de chacun, et en en générant de nouvelles : analyser des besoins, identifier des ressources, conduire un projet, chercher des partenaires, réguler l'action, l'évaluer, rendre compte de son bilan.

L'expérimentation se déploie tant dans les actions menées que dans les processus d'animation et de travail. A cet effet de nouvelles méthodologies de travail ou de recherche-action ont pu être proposées dans les actions mises en œuvre : Forum ouvert<sup>8</sup>, Tribunal pour les générations futures<sup>9</sup>, dispositifs des controverses<sup>10</sup>, Projet LUCAS<sup>11</sup>, démarche Païdeia<sup>12</sup>, World Café... qui concourent toutes à la mise en œuvre de l'intelligence collective et des démarches participatives..

---

<sup>8</sup> [https://www.colibris-lemouvement.org/sites/default/files/content/forumouvert\\_fiche\\_pratique\\_19052017\\_1.pdf](https://www.colibris-lemouvement.org/sites/default/files/content/forumouvert_fiche_pratique_19052017_1.pdf) .

<sup>9</sup> <https://usbeketrica.com/fr/studio/tgf>

<sup>10</sup> Par exemple : <https://reseauculture21.fr/blog/2020/05/12/le-theatre-du-reel-et-les-droits-culturels-retour-sur-une-journee-de-controverses/>

<sup>11</sup> <https://www.arts-vivants-departements.fr/lucas.html>

<sup>12</sup> <http://bcd.bzh/becedia/fr/paideia-une-demarche-dobservation-et-devaluation-des-politiques-publiques-au-regard-des-droits>



## 2 - Gouvernance

*Texte de Nicolas Riedel (directeur - AURA-SV)*

La vie associative en France est un phénomène important par son ampleur et par son ancrage historique. Acteurs majeurs des dynamiques d'engagement, d'emploi et de citoyenneté, les associations constituent l'armature démocratique des territoires. Elles sont néanmoins bousculées par les enjeux de l'adaptation au changement climatique, les mutations du salariat, les transformations de l'action publique ou le renouvellement des formes et des ressorts de l'engagement.

Depuis maintenant dix années, notre association a souhaité transformer sa gouvernance et l'ouvrir vers plus de démocratie et de coopération. Elle a souhaité que ses adhérents puissent être des acteurs des transformations en cours et participent aux travaux que ce soit au sein de l'assemblée générale comme au sein de groupes de travail.

### 2.1 - L'association et le Conseil d'administration

Association loi 1901, Auvergne Rhône Alpes –Spectacle vivant a souhaité dans le cadre de ses statuts s'ouvrir largement à l'ensemble des personnes œuvrant en lien avec le spectacle vivant quel que soit leurs esthétiques, leurs métiers, leurs territoires de travail.

AURA-SV a pour objet l'accompagnement de l'évolution économique et socioprofessionnelle des activités artistiques et culturelles en coopération avec les acteurs et les institutions de la région Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC et Région).

Attentive à la vitalité du spectacle vivant, elle se mobilise au profit de l'information ressource, de l'observation, de la recherche et du développement, ainsi que dans l'accompagnement des acteurs et l'expérimentation de toutes les formes de création et de diffusion sur les territoires. L'agence contribue aux échanges et à la mise en réseau des personnes au plan régional, national et international.

Les adhérents sont de manière générale autour de 300 et représentent un panel de l'ensemble des personnes étant amené d'une manière ou d'une autre à travailler, agir, ou militer dans le cadre des mondes de l'art. Ils portent des projets artistiques, d'éducation artistique, de valorisation des territoires..., accompagnent des artistes, forment de futurs professionnels, accompagnent les politiques publiques de la culture...

Les adhérents de l'association travaillent dans des compagnies, des lieux, des structures d'enseignement ou d'accompagnement, dans des collectivités territoriales, des structures d'éducation populaire...

A l'image de notre environnement, ils sont divers tant dans leurs spécificités que dans leurs expressions culturelles, ce qui en fait leur richesse. Cet ensemble participe au dynamisme culturel de notre région.

Le conseil d'administration est structuré en six collèges :

- Le collège 1 comprend les réseaux et fédérations d'acteurs, les organisations professionnelles et syndicales ;

- Le collège 2 comprend les établissements d'enseignement artistique, les structures d'enseignement supérieur, les associations favorisant le développement des pratiques artistiques et de l'éducation artistique et culturelle ;
- Le collège 3 comprend les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations d'appui aux acteurs territoriaux, aux élus et aux techniciens ;
- Le collège 4 comprend les associations ou organismes dont l'objet de travail est transversal aux problématiques du secteur artistique et culturel (développement durable, économie sociale et solidaire - ESS, égalité hommes/femmes, médiation, Europe, mécénat, entrepreneuriat, éducation populaire...);
- Le collège 5 comprend l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ artistique et culturel, compagnies et équipes artistiques, lieux de production de création et de diffusion, labels, structures d'accompagnement... ;
- Le collège 6 comprend les personnes physiques menant des activités professionnelles dans le champ artistique et culturel (universitaire, artiste, technicien, juriste, enseignant, élu, technicien territorial...).

Le Bureau et le Conseil d'administration sont ainsi constitués :

- Présidente : Marion Gatier (KompleX Kapharnaüm)
- Vice-président : Jean-François Braun (Directeur scène musiques actuelles)
- Trésorier : François Journet (Cefedem Auvergne Rhône Alpes)
- Secrétaire : Valérie Dor (ENSATT)
- Membre du Bureau : David de Abreu (Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne - AMTA)
- Membre du Bureau : Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'arte)
- Vincent Loubert (Fédération des arts de la rue AURA)
- Bernard Descôtes (Jazz'sRA)
- Diane Loichot (Grand Bureau)
- Vincent Bady (Synavi)
- Maïté Cussey (HF Auvergne Rhône Alpes)
- Nicolas Vernay (GRIM-EDIF – Ecole supérieure Spectacle et évènementiel)
- Anaïs Echenbrenner (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien)
- Cédric Merle (Ville de Monistrol)
- Lauriane Gallet (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportive - Aremacs)
- Sarah Le Gallo (AFX Booking)
- Jordi Galì (Cie Arrangement provisoire)
- Anna Delaval (Cie Petit Travers)
- Marie-Caroline Guérard (Cie Colegram)
- Michel Kanzler (Les Subsistances - laboratoire international de création artistique)
- Nadine Makris (AADN - Arts et Cultures Numériques)

## **2.2 - Le Comité de suivi de la convention, le comité des directeurs et les groupes de travail**

### **Le comité de suivi de la convention**

Afin d'évaluer annuellement les actions menées dans le cadre de la convention tripartite, un comité de suivi sera mis en œuvre. Des indicateurs de suivi de l'activité seront fixés conjointement afin de

faciliter le travail de suivi et d'évaluation. L'association s'attachera particulièrement à présenter des comptes rendus financiers et d'activités et à apporter tous les éléments relatifs mentionnés dans le cadre de la convention.

Ce comité de suivi comprend des membres de l'association, des représentants de l'Etat et de la Région ainsi que le directeur et l'administratrice - adjointe à la direction.

Ce comité de suivi est convoqué annuellement par l'association. L'ordre du jour est travaillé en lien étroit avec les différents partenaires.

### **Le comité des directeurs**

Le comité des directeurs comprenant les directeurs des trois agences d'Auvergne Rhône Alpes (Livre & lecture, Cinéma et Spectacle vivant) poursuivra son travail de défrichage des problématiques transversales à l'ensemble du secteur culturel. Son objectif est de mettre en œuvre une stratégie partagée capable d'aborder un ensemble de problématiques (emploi, professionnalisation, développement économique, éducation artistique et culturelle...), tout cela au service des territoires dans une logique intersectorielle.

### **Groupes de travail thématiques**

Des groupes de travail thématiques (territoires, accompagnement, CTEAC...) peuvent de la même manière être demandés par l'un des partenaires. C'est le cas sur les questions d'éducation artistique et culturelle et de territoire.

Depuis trois ans, un comité de suivi « Territoires » se réunit deux fois par an afin de travailler aux besoins des territoires et sur la mise en œuvre des actions portées par l'agence.

## **2.3 - La démarche d'évaluation et ses outils**

Cette démarche s'inscrit autour de 4 axes :

- Pertinence : avec les objectifs de la structure par rapport aux besoins d'un territoire ou des personnes inscrites dans le spectacle vivant. Les objectifs de l'action sont-ils toujours adaptés aux besoins ?
- Efficacité : avec des ratios résultats / objectifs. A-t-on atteint les objectifs de résultat fixés par le projet ?
- Efficience : avec le rapport entre les ressources mobilisées et les résultats obtenus. Pour le travail et le budget investi, comment se répartit la valeur créée pour les différentes parties prenantes du projet ?
- Impact : Les changements observés imputables à l'action. Le projet crée-t-il une différence significative par rapport à l'existant ?

Dans le cadre d'un nouveau contrat d'objectif, les outils d'évaluation du projet d'Auvergne-Rhône-Alpes – Spectacle vivant seront définis (compte-rendu et projet annuel d'activité, présentation des bilans comptables, comptes de résultat, budget prévisionnel) entre les différents acteurs porteurs du projet de la structure (partenaires publics, association et direction) dans le cadre du comité de suivi.

Ces outils doivent être complétés par des rendez-vous plus ponctuels avec nos partenaires Drac et Région afin d'établir des relations de confiance et d'échanges. Le projet s'inscrit dans une dynamique de politique publique de la culture, en lien avec les autres établissements du territoire et à destination des populations.

Pour réaliser une évaluation optimale du projet, il faut que les objectifs soient partagés par toutes les parties impliquées. Cette évaluation ne doit pas se limiter à des aspects uniquement quantitatifs mais doit prendre en compte le travail mené sur le plus long terme dans la professionnalisation et l'accompagnement des acteurs culturels et dans le travail de lien social qui lui aussi doit être évalué, de manière différenciée et sur le plus long terme.

Des questionnaires de satisfaction auprès des différentes personnes bénéficiant des actions et ressources portées par l'agence pourront être administrés afin d'évaluer la pertinence des actions mises en place.

## **2.4 - L'équipe salariée**

L'équipe est aujourd'hui composée de 11 personnes (9,5 ETP) travaillant en lien étroit. Chacune des personnes présentes est en responsabilité de thématiques dédiées travaillées dans un souci de transversalité (esthétiques, métiers, territoires...). Les personnes en responsabilité de fonctions support mènent parallèlement à leurs responsabilités premières des charges de mission (animation de groupes de travail, ateliers, dispositifs d'accompagnement...).

Elle se décline ainsi :

- Directeur : Nicolas Riedel
- Administratrice / adjointe à la direction : Annabel Fay
- Secrétaire administrative : Mateja Schang
- Assistante de direction : Céline Palluy
- Responsable de communication : Eglantine Chabasseur
- Chargée information / ressources : Marie Coste
- Chargée de mission économie, législation et entrepreneuriat culturel : Camille Wintrebert
- Chargée de mission accompagnement professionnel : Marie-Laurence Sakaël
- Chargée de mission territoires et droits culturels : Marie Richard
- Chargé de mission politiques publiques et territoires : Léo Anselme
- Chargée de mission COREPS : Marjorie Glas

Les questions liées à la transition écologique et sociale sont portées de manière collective par les membres de l'équipe.

**Quelles orientations ?**

# 1 – Quatre valeurs porteuses d’ambition

Ecrire de manière collective (adhérents, membres du conseil d’administration, collectivités, membres de l’équipe salariée) un projet devant porter notre association durant les prochaines années est une occasion rêvée pour partager nos visions des politiques culturelles, des transformations sociétales et de la création artistique. Ce foisonnement est porté par des femmes et des hommes portant la multiplicité et la mise en visibilité des expressions culturelles dans leur diversité.

Relevant diverses évolutions sociétales impactant les personnes, l’Agence souhaite fédérer ses adhérents et adhérentes par l’expression de valeurs communes qui constitue autant d’objectifs à atteindre :

1. le respect des droits culturels ;
2. la transition écologique et sociale ;
3. l’égalité homme-femme ;
4. liberté de création et d’expression artistique

Chaque adhérent et adhérente s’engagent à respecter ces valeurs, le rôle de l’Agence étant d’être force de proposition et de ressources pour accompagner leur mise en œuvre.

## 1.1 - Le respect des droits culturels

*Texte de Valérie Dor (ENSATT) et de Marie Richard (chargée de mission Droits culturels et territoires – AURA-SV)*

Les droits culturels, apparaissent au XX<sup>ème</sup> siècle dans divers actes internationaux, auxquels renvoie notre Constitution. Issus des droits humains fondamentaux, ils sont affirmés notamment dans la déclaration universelle des droits de l’homme de 1948.

Le préambule de cette déclaration rappelle l’enjeu de l’affirmation de ces droits. Il reconnaît ainsi que « *la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables constituent le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ». Les droits humains se veulent alors un « *idéal commun à atteindre* », par des « *mesures progressives* ».

Disséminés dans plusieurs textes tant philosophiques que juridiques, les droits culturels se voient clarifiés, car regroupés et explicités, dans la Déclaration de Fribourg de 1993, complétée en 2007 et par l’Unesco.

Cette déclaration commence par revenir sur les définitions de termes pouvant être polysémiques. Ainsi le terme culture recouvre « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu’ils donne à son existence et à son développement* ».

Cette déclaration explicite ensuite les différents droits culturels, tous étant interdépendants les uns des autres, y figurent ainsi notamment :

- « le droit au choix et au respect de son identité culturelle dans la diversité des modes d’expression » ainsi que « l’accès aux patrimoines culturels qui constituent des expressions de différentes cultures » (article 3) ;

- la « liberté de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles » sans pouvoir se « voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré » (article 4) ;
- le droit « d'accéder et de participer librement (...) à la vie culturelle » (article 5) ;
- le « droit à une éducation » qui contribue « au libre et plein développement de son identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle » (article 6) ;
- le droit de « participer à une information pluraliste » (article 7) ;
- le droit de « participer selon des procédures démocratiques (...) à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent » ainsi qu'au « développement de la coopération culturelle » (article 8).

Les droits culturels participent ainsi à l'émancipation des personnes au sein d'une société démocratique. Si les enjeux dépassent largement le seul secteur artistique, chacun peut néanmoins s'en saisir à son endroit, que cela parte d'une démarche individuelle, une initiative collective, un projet de structure ou un projet politique.

Le respect des droits culturels vise à permettre la reconnaissance d'une réelle diversité culturelle. Leur mise en œuvre interroge alors les conditions pour permettre à cette diversité d'exister pleinement. Sans exhaustivité, les droits culturels questionnent alors le rapport à soi et aux autres ; la reconnaissance dans la dignité nécessitant un rapport de réciprocité. Chaque personne est reconnue dans sa singularité, comme une personne riche de cultures et d'expériences propres, qui peut tout autant apprendre que transmettre.

Les conditions de la diversité invitent par ailleurs à penser les conditions d'une démocratie vive, riche et instruite. Cela vient questionner la liberté d'expression dans sa diversité, agissant contre les discriminations systémiques, les formes de participation et de solidarité, la coopération à tous les niveaux, la place faite aux échanges et aux conflits.

Quand ils ne sont pas érigés en dogme, les droits culturels sont alors des espaces de réflexion et de liberté qui amènent à questionner les postures, les pratiques et le sens derrière ce qui est porté.

Parce qu'une démarche respectueuse des droits culturels est avant tout une attention systématique au respect, à la diversité et à la participation, elle devient une forme de questionnement permanent qui irrigue les façons de penser et de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

Cela revient à s'interroger sans cesse sur le sens et l'éthique, à la fois dans son propre fonctionnement et dans les initiatives qu'elle propose. Les droits culturels servent alors d'horizon révélé dans l'ensemble du projet de l'agence.

L'attention à l'égalité, à la liberté d'expression et au monde environnant sont autant de conditions préalables pour favoriser les droits culturels de tous et toutes. De la même façon, le développement des capacités d'agir, la circulation des ressources sur l'ensemble du territoire, la création de lieux de discussion et de confrontation d'idées révèlent des premières pistes d'attention et d'action pour faire vivre pleinement cette diversité culturelle.

Enfin, l'intelligence collective, la coopération et l'expérimentation sont les outils choisis pour favoriser l'expression, le débat, la créativité et la diversité des points de vue.

## **Droits culturels des artistes**

*Texte de Vincent Bady (Synavi)*

C'est seulement parce que l'art est reconnu en tant qu'art qu'il peut œuvrer au développement de la culture comme bien commun, moyen de « faire humanité ensemble »<sup>13</sup>.

Défendre la liberté de création artistique, c'est d'abord reconnaître que l'art / la création n'ont pas à se justifier d'exister par d'autres fins que celles qui lui sont propres. C'est aussi faire toute sa place à la diversité des expressions culturelles et artistiques. C'est soutenir la liberté d'expression des artistes au titre des droits culturels des personnes. C'est enfin, favoriser et protéger la création artistique.

« Les États ont le devoir de protéger, défendre et aider les artistes et leur liberté de création. (...) Les Etats s'efforcent également de reconnaître l'importante contribution des artistes et de tous ceux qui sont impliqués dans le processus créateur, ainsi que leur rôle central qui est de nourrir la diversité des expressions culturelles »<sup>14</sup>.

Les œuvres des artistes ouvrent des chemins, arpentent des territoires que d'autres peuvent décider de parcourir à leur tour, soit dans la pratique artistique, soit dans l'assemblée d'un soir autour d'un spectacle. Le rôle des artistes ne peut se satisfaire de proposer aux autres citoyens un repli ou un consensus sur une identité culturelle présumée, il est d'offrir un spectre infini d'identifications sensibles qui parfois peuvent déranger, troubler ou choquer.

Reconnaître que chaque personne a le droit d'exprimer et de développer son « identité culturelle » dans une relation égale à celui d'autres personnes, c'est reconnaître parmi ces droits, la liberté d'expression des artistes.

« La liberté d'expression artistique et de création ne peut pas être dissociée du droit de toute personne de jouir des arts, étant donné que dans de nombreux cas les restrictions aux libertés artistiques visent à empêcher l'accès à des œuvres spécifiques. Soustraire des expressions créatives à l'accès du public est donc un moyen de restreindre la liberté artistique. (...) Le droit à la liberté d'expression et à la créativité ainsi que le droit de participer à la vie culturelle et de jouir des arts appartiennent à tous.

Toutes les formes d'expression, artistiques ou non, sont protégées par le droit à la liberté d'expression. » Et l'affirmation de ce droit inclut la possibilité pour les artistes d' « explorer le côté sombre de l'humanité ou ce que certains considèrent comme de l' « immoralité » sans être accusés de les promouvoir »<sup>15</sup>.

La liberté de création ne se déploie qu'en refusant au préalable toute assignation présumée du public à une catégorie identitaire dans un territoire donné. L'art n'a pas de clientèles. Il déconstruit les identités toutes faites, collectives ou individuelles, s'efforce de réunir le proche et le lointain, s'adresse à chaque personne pour accompagner son propre parcours d'émancipation. Et celui-ci passe parfois par une désappropriation, un changement de ce que l'on croit vous appartenir en propre. « Je peux changer en échangeant avec l'Autre, sans me perdre pourtant, ni me dénaturer... C'est la relation qui nous constitue »<sup>16</sup>.

## **1.2 - La transition écologique, sociale et solidaire, maintenant plus que jamais**

*Texte de Lauriane Gallet (Aremacs) et Nicolas Riedel (directeur - AURA-SV)*

---

13 Jean-Michel Lucas.

14 Farida Shaheed, rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels aux Nations Unies, 2013.

15 Farida Shaheed.

16 La Cohée du Lamentin, Poétique V, Edouard Glissant, page 25, Collection Blanche, Gallimard, Paris, 2005.

Dans les mondes de l'art, comme dans la société, la transition écologique et solidaire nous appelle collectivement à une profonde mutation de notre système de pensée, de travail et d'interactions qui implique, sur chaque territoire, l'ensemble des acteurs culturels, économiques, sociaux et environnementaux.

Il est ici question d'une transformation systémique qui doit nous amener vers un développement plus durable, plus ouvert et plus conscient. Parce qu'elle s'appuie sur l'adhésion et le changement des habitudes et comportements de toutes et tous, elle vise aussi une transformation sociétale.

Les termes "transition", "enjeux environnementaux" font désormais partie de notre vocabulaire commun et montrent que la manière de construire des modèles de société soutenables est plus que jamais au cœur des préoccupations. La question de la transition écologique passe nécessairement par l'évolution des comportements et des pratiques individuelles, mais aussi collectives.

Cette transition qui imprègne progressivement de nombreux aspects de notre vie en société et de son développement concerne dorénavant la conduite de nombreuses politiques publiques, dont le secteur culturel ne peut être le grand absent, et qui se déclinent du niveau mondial au niveau local. Il suffit de se rappeler la pensée d'Edouard Glissant qui reste d'une grande pertinence "*Agis dans ton lieu, pense avec le monde*".

Dire que la transition écologique et solidaire est la priorité peut paraître à tous évident ; mais c'est aussi d'une grande complexité. Les enjeux sont présents et les actions qui pourraient en découler sont freinées par de nombreux obstacles organisationnel, financier, structurel (gestion des tournées, déplacements (du local à l'international), exclusivités des propositions artistiques...).

La transition écologique met en exergue nos difficultés et nécessite de mettre en œuvre des mesures d'anticipation face aux différentes problématiques environnementales. Comment envisager un développement soucieux de la préservation des ressources naturelles et répondre aux problèmes économiques et sociaux (emploi, croissance, développement économique...), parties intégrantes du projet de nos sociétés dites libérales ? Comment maintenir l'équilibre et définir les arbitrages entre une attention à la planète et une volonté de faire vivre la diversité culturelle ? Comment envisager le rapport de l'art et du vivant ?

Comme tout secteur d'activité, le secteur culturel dans son ensemble doit prendre à bras le corps ces problématiques et porter une voix singulière, et les initiatives sont déjà nombreuses. Si un changement radical a été le choix de certains (Jérôme Bel, Compagnie Organic Orchestra, La Poursuite, ...), beaucoup d'autres personnes souhaitent une transition plus douce car c'est la structuration même du spectacle qui est interrogée (diffusion, scénographie, production, communication, catering...)

Ce sont aujourd'hui des artistes, des festivals, des lieux, des équipes artistiques, des porteurs de projets qui s'investissent et souhaitent inscrire le spectacle vivant comme un acteur majeur de cette transition.

De manière concrète, des personnes, à l'échelle d'une ville, d'un village, voire même d'un quartier, mettent en œuvre des actions pour réduire la consommation d'énergie fossile de leur structure ou de leur projet, pour reconstruire ou stimuler une économie locale respectueuse de l'environnement, pour retrouver du sens et améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous devons faire face actuellement.

Depuis quelques années émergent des initiatives plus ou moins formalisées de mutualisation (emploi, matériel...), de partage ou de réemploi des ressources (ressourcerie de la Métropole de

Lyon), d'accompagnement des personnes sur différents volets (Aremacs, dispositif porté par We Count...)

Dans la logique de ce mouvement de transition, des dispositifs de relocalisation des échanges tels que les AMAP culturelles, des tiers-lieux où encore des initiatives associatives émergent.

Les initiatives visant à réinsérer les dynamiques artistiques dans l'ensemble des territoires, et plus particulièrement dans la ruralité se font jour.

La diffusion du rapport final produit par les acteurs du Shift Project<sup>17</sup> « Décarbonons la culture » met en avant que seule une transformation radicale de nos modes de vie, de travail et de consommation pourront avoir un impact direct sur la crise climatique en cours. Ce ne seront pas uniquement les individus qui seront les moteurs de la transformation bas carbone mais aussi les Etats à travers des politiques publiques adaptées, les entreprises en transformant leur modèle de développement. Ces propos sont confirmés par Fanny Valemblois (Shift Project) lors du dernier Forum Entreprendre dans la culture en Auvergne Rhône Alpes le 30 novembre 2021 aux Subs ou par David Irle dans son ouvrage co-écrit avec Anaïs Roesch et Samuel Valensi *Décarboner la culture*<sup>18</sup>.

Pour l'instant, peu de choses sont entreprises hormis des rajustements cosmétiques et peu nombreux sont ceux qui tirent la sonnette d'alarme parmi les professionnels de la culture.

Cependant quelques initiatives se mettent en actions en région. Que ce soit Aremacs, We Count, Shift Project et bien d'autres... certains acteurs se proposent de nous mettre au travail.

Ces dynamiques reposent sur la mobilisation locale des citoyens, aux côtés des acteurs économiques, sur leur envie d'agir collectivement et concrètement pour un avenir moins vulnérable face aux crises écologiques, sanitaires, culturelles et économiques.

### **1.3 - L'égalité et la parité Femmes/Hommes, encore quelque chose qui fâche...**

*Texte de François Journet (Cefedem), Valentine Brune (HF AURA), Nadine Makris (AADN) & Camille Wintrebert (chargée de mission économie, législation et entrepreneuriat culturel – AURA-SV)*

On le voit dans ces temps cahoteux la question de la parité et de l'égalité relève de l'évidence de principe et du conflit de principe. Il ne s'agit donc pas de prendre de la hauteur mais, au contraire nous semble-t-il, d'ancrer le traitement de ces questions dans des pratiques, des lieux de travail, au-delà des discours et des bonnes intentions.

#### **Il faut défendre la parité**

Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant représente pour nous un lieu de veille sur les états et transformations de la profession et propose, simultanément, des espaces de travail, de mise en débat, d'échange de pratiques, d'ouverture à l'autre.

L'égalité et la parité femmes-hommes peut sembler à la mode : les chartes se multiplient, les positions de principe se drapent dans des dignités et des professions de foi, mais les chiffres eux résistent. En 2019, une enquête<sup>19</sup> menée par AURA-SV à la demande du Ministère met en évidence que les directions artistiques en Auvergne-Rhône-Alpes sont préemptées à 76 % par des hommes dans les lieux labellisés du spectacle vivant. La tendance de plus n'est pas favorable car la situation s'est dégradée depuis 2016 (70 % de direction masculine). Par ailleurs, l'histoire nous l'a montré, les

<sup>17</sup> <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>

<sup>18</sup> Décarboner la culture, Presses Universitaires de Grenoble, 2021.

<sup>19</sup> [https://auvergnerhonealpes-spectaclelivant.fr/wp-content/uploads/2020/04/HF\\_Etude\\_AURA\\_2020\\_VDEF.pdf](https://auvergnerhonealpes-spectaclelivant.fr/wp-content/uploads/2020/04/HF_Etude_AURA_2020_VDEF.pdf).

crises - comme celle que nous traversons - renforcent la précarité. Or les femmes représentent aujourd'hui 70% des travailleurs précaires.

Comment accompagner le fait que les femmes bénéficient à égalité des subsides publics accordés au secteur culturel (par le biais d'apports en co-production, d'accueils en résidences, d'aides au projet ou conventionnements) ? Comment amoindrir les stéréotypes de genre (le jeune public, l'administration, les petits budgets pour les femmes, les métiers techniques et grandes responsabilités pour les hommes...) ? Comment faire évoluer les représentations au sein du secteur culturel ?

Enquêtes et constats nous donnent une tendance, une photographie au grain pas tendre, ça gratte, ça décape. Il ne s'agit pas d'un procès, d'une vindicte, mais d'une volonté de s'engager. Engagement d'une équipe qui réfléchit comme une plaque sensible les tendances et s'attache à accompagner les transitions du secteur ; engagement d'un conseil d'administration qui souhaite (veut) s'impliquer.

Ces transitions interrogent à la fois la société, l'art, le monde de demain. Ce qui fait selon nous le sel de la culture, c'est sa capacité à être à la fois le reflet des inégalités à l'œuvre, et un possible ferment d'innovations sociales, un laboratoire du vivant. Une des caractéristiques du bureau d'Auvergne Rhône-Alpes - spectacle vivant est d'associer des horizons professionnels multiples, lieux de diffusion, de production, établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation. C'est sur cette chaîne professionnelle qu'il est possible d'agir, sur cette reliance, cette articulation des maillons entre eux, des horizons esthétiques, des métiers.

Alors pour celles et ceux qui le souhaitent, la proposition portée par ces quelques lignes est de sortir de la déclaration d'intentions pour se porter sur la réalisation d'actions communes. Une coopération pour avancer collectivement sur la parité et l'égalité femmes-hommes, pour travailler par exemple sur ce que Marie Buscatto<sup>20</sup> appelle les processus sociaux de construction des inégalités : l'entre soi, les stéréotypes si puissants que l'on ne voit pas on n'entend pas le geste artistique d'une femme comme celui d'un homme, les normes de fonctionnement, les modalités de construction familiale.

C'est une envie et une urgence à partager largement.

## **La question des violences et du harcèlement sexistes et sexuels**

*Texte de Nicolas Riedel (directeur – AURA-SV)*

De plus, la question des violences et du harcèlement sexistes et sexuels dans la société comme dans notre secteur professionnel, sont aujourd'hui mises en lumière à travers des affaires récentes. Ce furent d'abord une prise de conscience, puis des mobilisations et la demande expresse d'actions concrètes afin d'endiguer ce phénomène.

Dans le sillage d'autres mouvements et manifestations, le mouvement #MeToo a permis de libérer la parole des femmes dans la société et dans le secteur culturel en particulier. Les mouvements Me Too, #metoo musique (musiques actuelles et musique classique), #metoo théâtre... doivent inciter l'ensemble des personnes à agir vers une transformation radicale des relations humaines.

---

<sup>20</sup> Professeure en Sociologie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Marie Buscatto est chercheure à l'I.D.H.E.S. (Paris 1 – CNRS). Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthode. Fondés sur ses premières recherches sur la place des femmes dans le monde du jazz, ses travaux actuels portent sur les difficultés d'accès, de maintien et de promotion des femmes dans les mondes de l'art, et plus largement dans les professions prestigieuses encore très masculines en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Ces sujets sont abordés par l'agence que ce soit au sein d'ateliers autour des questions liées au bien-être au travail, à la gouvernance ou aux ressources humaines, ainsi que lors des rencontres annuelles consacrées aux risques professionnels ont vocation à perdurer voir à se renforcer.

La conditionnalité des subventions au respect d'engagements contre les violences sexuelles proposée par la Ministre de la culture<sup>21</sup> récemment confirme la prise en compte par l'Etat de cette situation intenable. Cette mesure concernera « toutes les structures du spectacle vivant subventionnées par le ministère ». En plus de se conformer à la législation en cours et au code du travail, il s'agit, pour l'Etat, de « créer un dispositif de signalement efficace et [de] traiter chaque témoignage », de « former dès 2022 la direction » et l'encadrement « au recueil de la parole et à la gestion de situations de violences et de harcèlements sexistes et sexuels ».

## **1.4 - La liberté de création et d'expression artistique**

*Texte de Jean-François Braun (SMAC 07)*

Les préoccupations artistiques sont au cœur des enjeux du spectacle vivant. Qu'il s'agisse du propos, soit l'expression du sens, ou de ses formes, soit la singularité des points de vue, les artistes offrent des regards particuliers sur le monde. Qu'il s'agisse de création ou de recréation, le fil ne s'est pas rompu depuis l'Antiquité, témoignant de formes d'historicité de l'art. Au rang du matériel certains éléments du Patrimoine régional en témoignent au fil des siècles, des sites gallo-romains de la vallée du Rhône aux maisons de la culture de Clermont-Ferrand ou de Grenoble. Il en va de même d'un Patrimoine immatériel riche de productions d'œuvres de l'esprit.

Certes le monde a changé, mais de l'académisme des Beaux-Arts du XIX<sup>ème</sup> aux formes les plus contemporaines de création artistique et de diversité des expressions culturelles, notre région a toujours su être le berceau de mouvements et de parcours singuliers.

La question ici n'est pas d'arbitrer autour de pertinences esthétiques, de qualités de gestes ou d'indices de reconnaissance, mais bien de considérer qu'il existe des potentiels et des chemins pour réussir des vies d'artistes et pour contribuer à la richesse du tissu régional du spectacle vivant.

L'Agence se veut un espace qui permet les rencontres et les échanges, en agrégeant des ressources, les espaces de mise en relation et des compétences susceptibles de faire sens. En cela offrir des espaces aux artistes doit participer du sentiment d'appartenance essentiel à l'ensemble de l'écosystème du secteur du spectacle vivant.

Ce n'est pas nouveau pour l'Agence de s'intéresser à ces questions, qui étaient déjà au cœur de la concertation régionale du spectacle vivant synthétisée en 2015 et de la Plateforme ces dernières années. Toutefois, en ces temps de tensions sociétales et d'incertitudes, voire d'avenir des politiques culturelles, refaire cercle autour de ce qui constitue le centre des expressions semble important à consolider.

C'est aussi une question d'humanité, tant l'incertain et l'insécurité de la période de pandémie fragilisent les parcours et les carrières professionnelles. C'est aussi bien entendu la continuité d'une certaine idée de l'exception culturelle à la française, et de confiance en l'artistique qui contribue grandement au prestige du pays et à l'attractivité de ses territoires.

---

<sup>21</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Presentation-du-plan-de-lutte-contre-les-violences-et-le-harcèlement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant>

Il n'est pas inutile à ce stade de rappeler les principes juridiques qui organisent le travail et les échanges : de la loi sur la liberté de création artistique, valeur essentielle à défendre, qui est reconnue en France par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, de la loi NOTRe, de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratisation sociale, de la loi relative à l'économie sociale et solidaire dite ESS aux textes de l'Unesco sur les droits culturels et la Déclaration de Fribourg...

Au rang des grands principes, cela passe par :

- la capacité à accueillir les diversités de propositions,
- la liberté de circulation des artistes et la protection des artistes menacés,
- la protection de la liberté de l'artiste contre l'arbitraire de tous les pouvoirs, publics ou privés,
- la lutte contre la censure à l'égard de la liberté de création,
- la défense de la diffusion des œuvres dans l'espace public,
- la défense des droits d'auteurs,
- la défense des droits à l'éducation artistique,
- la défense de la juste rémunération et des droits sociaux des artistes,
- la nécessaire lutte contre les discriminations de tous ordres,
- la défense de l'exception culturelle française.

Les artistes sont généralement plutôt des personnes en quête d'idéal, voire d'absolu. Si l'imaginaire, le symbolique et la prise de risques ont de larges parts dans leurs parcours, s'intéresser à la réalité de leurs métiers et de leurs conditions d'exercice permettra d'en révéler les particularismes, tout en contribuant à les faire évoluer collectivement.

Se préoccuper d'artistique ne se limite pas aux résultats et aux conditions de la production ou de la diffusion. Le travail de l'agence et de ses partenaires professionnels s'intéressera à la pluralité des parcours :

- les conditions d'entrée dans les métiers,
- la formation,
- les conditions de pratique, de répétition, d'entraînement, de résidences,
- les conditions d'exercice et de travail, régimes et statuts,
- les risques professionnels et la qualité de vie au travail,
- l'accompagnement et l'environnement socio-professionnel,
- les dispositifs de soutien et aides diverses,
- les conditions de création, innovation, production,
- les enjeux de la diffusion, lieux, événements, réseaux,
- les modalités collectives (groupements, compagnies, ensembles, fédérations...),
- les modalités de sortie des métiers, reconversion...
- les dispositifs de veille autour de la liberté de création et de l'exercice des droits culturels.

Ce travail croisera bien entendu les autres préoccupations de l'agence, en termes de cartographies, de diversités sur les territoires, de mixité ou de préoccupations environnementales.

Grâce au travail collaboratif voulu interdisciplinaire pourra aussi se mesurer concrètement si l'opposition supposée entre populaire et élitisme reste d'actualité, en contribuant autant que possible à faire tomber préjugés et représentations. Au bout du compte pourront s'esquisser à

travers les divers chantiers des réponses à ce que veut dire être artiste aujourd'hui, tout en veillant à dessiner un futur désirable.

## 2 – Six grands enjeux pour agir

Cette partie est le cœur opérationnel du nouveau projet d’Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant.

Il est urgent de mettre les cultures, dans toutes leurs diversités, au cœur de nos politiques publiques et d’agir pour la préserver dans nos territoires, avec l’ensemble des acteurs !

À côté de l’enjeu propre à chaque personne, il y a un enjeu collectif. Il faut définir le rôle de chacun dans l’objectif du développement du pouvoir d’agir sur l’ensemble du territoire. Le renforcement des compétences en vue d’analyser les différentes causes des situations que les individus subissent peut aussi amener une forme de pouvoir d’agir. C’est justement à cet endroit que nous souhaitons prendre l’initiative.

Ce projet associatif se veut une réponse à un secteur en fragilité et en tension, situation aggravée par la crise de la Covid 19, les disparités territoriales (Métropoles / territoires ruraux) et les complexités économiques et juridiques inhérentes aux mutations des professions.

Mise à part sa forme dématérialisée (webinaire, rendez-vous téléphoniques, ressources...) qui lui confère une plus grande fluidité, une meilleure accessibilité ainsi qu’une réactivité avec les personnes, le projet s’inscrit dans le lien, la rencontre et le débat qui restent la matrice de notre identité comme de nos méthodes de travail.

Il s’inscrit autour de six grands enjeux :

- Développer les capacités d’agir des personnes ;
- Mettre à disposition des ressources pour comprendre, agir et être acteur de son territoire ;
- Promouvoir et encourager la vitalité artistique et culturelle sur les territoires;
- Proposer un lieu d’accueil et de débat pour les artistes ;
- Participer à l’animation du dialogue interprofessionnel ;
- Accompagner les transformations sociétales et les innovations culturelles.

Nourries de nos expériences passées et actuelles de l’agence, pensées dans un souci de bienveillance et d’accompagnement des personnes, travaillées en intelligence collective et en échanges perpétuels avec nos publics, ces propositions d’actions ont été conçues pour être au plus près des besoins des porteurs de projets et de leurs problématiques, en lien avec leur environnement professionnel et leur territoire.

Ces différents rendez-vous, portés sur l’ensemble du territoire régional, cherchent à guider, et surtout à favoriser l’échange, la coopération et le partage entre les personnes œuvrant dans les filières du spectacle vivant.

## 2.1 - Développer les capacités d'agir des personnes

*Texte de Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'Arte), François Journet (Cefedem AURA), Camille Wintrebert (chargée de mission économie, législation et entrepreneuriat culturel – AURA-SV) et Marie Richard (chargée de mission Droits culturels et territoires – AURA-SV)*

Selon le "Trésor de la langue française", la « capacité » prend plusieurs formes : « aptitude à contenir, à recevoir », elle est également « aptitude à faire quelque chose » ou encore « aptitude d'une personne à jouir de certains droits ou à les exercer ». Ces définitions de la capacité se rapprochent de la notion des « capabilités », théorisée par Amartya Sen et enrichie par Martha Nussbaum<sup>22</sup>. Celle-ci définit les capabilités comme la réponse à la question « qu'est-ce que les gens sont réellement capables de faire et d'être ? Quelles possibilités leur sont réellement offertes » ? Selon elle, « il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique social et économique ».

Être en capacité réelle d'agir sur sa vie, son projet, d'effectuer des choix qui ont du sens pour soi, semble le gage, pour les défenseurs des droits humains, d'une vie riche.

C'est, à notre échelle, ce qu'AURA-SV s'emploie à faire : donner accès à un maximum de ressources et d'outils, multiplier les espaces d'échanges pour permettre aux personnes d'agir en fonction de ce qui fait sens pour elles, permettre à chacun de participer à un commun, quel qu'il soit, sans présumer de ce qui serait bon pour chacun.

Par ailleurs, s'interroger sur le rôle à tenir dans la capacité d'agir des personnes, questionne le champ culturel. Les politiques culturelles s'adosent souvent à l'idée que la culture est "en soi" un vecteur de construction de cette capacité d'agir. Mais suffit-il de convoquer « la culture » pour prétendre développer les capacités ?

La notion de capacité nécessite, semble-t-il une attention particulière sur ses conditions de développement et d'exercice. Conditions systémiques, ou pragmatiques, quelques-unes ont été identifiées comme des prérequis à la capacité d'agir des personnes.

### Favoriser les capacités d'agir : leviers et points de vigilance

La capacité d'agir, d'être et de se sentir en contrôle de sa vie, s'appuie sur un certain nombre de conditions, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive : il nous semble que pour pouvoir organiser notre pensée, et faire correspondre ensuite des actions, il faut pouvoir rassembler ces différentes idées. En voici une tentative très imparfaite.

Connaître ou maîtriser :

- Des compétences et des connaissances en évolution ;
- La maîtrise de son environnement ;
- La maîtrise d'outils pour agir.

Accéder à :

- L'accès à l'information au droit, à des ressources diverses.

Se projeter vers :

---

<sup>22</sup> Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ? Martha Nussbaum. Editions Flammarion, Collection Climats, Paris 2012.

- La confiance en soi, la légitimité, la reconnaissance ;
- Les possibilités de se projeter, s’imaginer ;
- La possibilité d’expérimenter ;
- Un socle de libertés fondamentales permettant une disponibilité d’esprit ;
- De la motivation, de l’envie ;
- La possibilité de s’exprimer, de proposer, d’agir, d’entreprendre de bout en bout.

Prendre part à :

- La nécessité de déjouer les processus de domination ;
- La possibilité de contribuer aux récits communs ;
- La capacité de s’organiser, se faire entendre ;
- La possibilité de prendre part aux décisions qui nous concernent (politique, gouvernance) ;
- La capacité à se rencontrer, coopérer, échanger, s’inscrire dans des réseaux.

Du côté des personnes qui souhaitent favoriser le développement de ces capacités, tels que Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, cela demande également un certain nombre de points de vigilance et de leviers en plus des dispositions citées plus hauts, qui sont autant de perspectives à développer.

### **Postures, manières d’agir**

Outre ces différentes orientations, la posture la manière d’être envers les autres se révèle tout aussi importante. A cet effet nous devons nous positionner de manière particulière : ni de manière trop descendante (nous ne sommes pas des formateurs), ni en retrait. Il nous faut avoir :

- De l’humilité, repenser sa place dans un tout, éviter la tentation de définir les fins à la place des personnes et d’ « accompagner » vers une voie prétendument « bonne » ;
- Du temps pour écouter / être au plus juste / co-construire ;
- L’acceptation de l’inconfort, la remise en question permanente, une certaine agilité ;
- L’animation d’espaces de concertation, avec un lien au politique ;
- La possibilité de débattre, discuter, construire sur le désaccord ;
- L’accueil bienveillant, non jugeant des personnes ;
- Une attention particulière à rendre effective l’expression / l’accès aux ressources ;
- Une prise de conscience des stéréotypes que l’on porte pour ne pas être guidés par eux ;
- Une redéfinition des règles communes au travail, dépassant la logique de la subordination ;
- Une ouverture des propositions, éviter de cibler des publics, d’enfermer empêchant ainsi l’accès aux propositions à des personnes intéressées ;
- Une vigilance à déjouer les dynamiques de compétition, penser autrement qu’avec la dichotomie « gagnants / perdants » ;
- La coopération, s’entourer pour éviter de ne proposer qu’un même type de ressource et/ou de savoir ;
- L’évaluation pour évoluer, se remettre en question ;
- La nécessité de sortir des cases préétablies pour déployer pleinement la pensée dans toute sa complexité.

### **La capacité d’agir : un horizon et un moyen d’action**

Dans la réflexion d’Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, cette capacité d’agir peut prendre différentes formes et recouvrent différents enjeux en fonction de la focale que nous souhaitons prendre :

## **Capacité d’agir des salariés**

En premier lieu de cette réflexion, il nous semble important de se questionner sur ce qui se joue en interne, de la capacité d’agir des salariés. A ce titre plusieurs points peuvent être mentionnés :

Connaître ou maîtriser :

- Les salariés sont formés en continu, permettant un développement des compétences / connaissances et une remise en question permanente ;
- Des temps sont dédiés au transfert de connaissances et à la prise de recul sur les pratiques.

Accéder à (ses droits) :

- Le dialogue social.

Se projeter :

- La qualité de vie au travail, le management bienveillant, la confiance.

Prendre part :

- Modes de travail et de réflexion participatifs, coopération, etc

## **Capacité d’agir des personnes dans le secteur du spectacle vivant**

Afin d’accompagner les professionnels (lieux, compagnies, collectivités...), l’agence met à disposition gratuite des ressources, oriente vers d’autres personnes parfois plus adaptées à une situation, facilite les espaces d’échanges, les débats d’idées, le partage des expériences.

Connaître ou maîtriser :

- Par l’intermédiaire d’ateliers, de journées d’information, de fabriques ;
- Par l’intermédiaire de ressources, de guides, d’informations numériques (réseaux sociaux, sites internet).

Accéder à (ses droits) :

- Rendez-vous Conseil (avec les chargées de mission de l’agence ou des consultants spécifiques (juristes, experts comptables, experts droits d’auteurs/droits voisins, experts mécénat...), permanences juridiques...

Se projeter :

- La valorisation de projets, des initiatives, des laboratoires, des expérimentations et témoignages...

Prendre part :

- Groupes de travail, échange de pratiques, Fabriques ;
- Débat, réflexion ;
- Coopérations ;
- Veiller à être inclusifs, droits culturels, etc

## **Capacité d’agir des personnes en général**

Si l’agence ne se positionne pas uniquement dans la perspective de favoriser la capacité d’agir des personnes dans le secteur, mais accompagne le secteur pour favoriser la capacité d’agir des personnes en général, la focale se déplace légèrement.

Le secteur culturel est alors un élément important (mais parmi d'autres) dans l'épanouissement et l'émancipation des personnes et non une fin en soi. A travers ce prisme, la notion de coopération prend alors tout son sens, pour penser la culture comme liant. C'est notamment le cas, lorsque l'agence travaille sur les territoires ruraux, où l'art et la culture sont pensés dans le développement local, la valorisation des diverses expressions culturelles et la circulation de propositions variées.

Défendre le secteur culturel comme entité à défendre pour elle-même (et s'attacher aux capacités d'agir des professionnels) peut impliquer des divergences avec le fait de défendre le secteur culturel pour la capacité d'agir des habitants en général. Aujourd'hui, ces deux approches coexistent au sein de l'agence.

La capacité d'agir des professionnels et par écho des habitants (et vice-versa), semblent alors être une ligne d'horizon d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, qui, pour ce faire, doit également continuer de cultiver la capacité d'agir des membres du conseil d'administration, des salariés et de la direction. Autant de leviers et de points de vigilance à prendre en compte pour servir de guide aux actions et décisions.

#### **Pistes d'actions :**

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mises en place dans les trois prochaines années.

#### **• Actions poursuivies**

##### **> Pour orienter, guider, défricher > Rendez-vous conseil itinérants ou en présentiel**

*Les professionnels, porteurs de projets, artistes, administrateurs de compagnies, de lieux, les acteurs de l'écosystème du spectacle vivant ont la possibilité de solliciter un créneau de RDV individuel de 45 minutes sur des matinées fléchées, pour évoquer le développement de leur activité, leur trajectoire professionnelle, poser des questions sur la structuration de leur projet, sur des aspects techniques, juridiques, sur leur écosystème, sur les ressources existantes. Ces RDV sont déclinés selon plusieurs formats :*

- *45' Tour : les chargés de mission se déplacent sur chaque département pour rencontrer les professionnels*
- *Rendez-vous du vendredi : les chargés de mission répondent par téléphone*
- *Rendez-vous Spécialistes : des experts-comptables, avocats, juristes, spécialistes du mécénat, de la mobilité internationale, ou des psycho-sociologues sont mobilisés sur des créneaux de RDV individuels*

##### **> Pour rencontrer ses pairs, échanger ses pratiques, s'inspirer > Groupes de travail Métiers**

*Ces rendez-vous collectifs, participatifs et thématiques réunissent périodiquement des professionnels d'un même métier pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et les difficultés rencontrées sur le terrain. Des thématiques et méthodologies de travail et d'animation sont proposées par les chargés de mission. Des apports de contenus, interventions théoriques, témoignages peuvent ponctuellement être amenés pour enrichir les échanges :*

- *Groupe de travail Administrateur ;*
- *Groupe de travail Chargé de diffusion/production ;*
- *Groupe de travail Chargé de communication ;*
- *Groupe de travail Chargé de mécénat ;*

- *Groupe de travail Techniciens du spectacle.*

**> Pour avancer dans ses projets, passer un cap, prendre du recul : Mise en œuvre de modules d'accompagnement sur une ou plusieurs journées**

*Ces modules, conçus comme des parcours, s'adressent de manière collective à 3 ou 4 structures artistiques et culturelles qui sont présentes en binômes (direction artistique ou de projet / direction administrative ou opérationnelle), et dont l'activité est déjà consolidée à travers un parcours de plusieurs années, et un certain niveau de structuration, et dont la pratique professionnelle est confirmée.*

*Ils s'appuient sur des méthodologies d'animation permettant de prendre du recul sur son projet, de faire un état des lieux croisé, de pointer les forces et faiblesses, de partager des hypothèses d'action. Suite aux journées en collectif, un RDV de suivi individuel est conduit avec chaque structure, 2 à 3 mois après pour faire le point et creuser les préconisations.*

- *Cultur'Diag : pilotage économique et financier. Parcours construit en partenariat et en lien avec les DLA et France Active*
- *Modules Travailler mon projet : définition, valeurs, trajectoire du projet et projection*

**> Pour trouver de l'information, explorer un sujet, une thématique : ateliers, journées d'info**

Les ateliers peuvent se répéter d'une saison à l'autre, et sont alors proposés alternativement dans différents départements

- **Ateliers** autour de grandes thématiques (juridiques, économiques...): ils permettent d'explorer, avec des partenaires ou intervenants, une thématique, une méthodologie, sur des formats restreints (10 à 25 personnes) sur une journée ou une demi-journée : Atelier Avignon Off pour préparer sa venue au festival, Atelier Recruter un poste administratif, Atelier Pluriactivité et cumul de statuts...
- **Ateliers Pas à pas** : conçus pour les artistes qui portent eux-mêmes leurs projets, pour les professionnels multi-casquette, ou pour les entrants dans la profession, ils permettent de poser les bases et repères sur un sujet donné, et proposent des méthodes participatives pour poser ses propres objectifs, débuts de projection :
  - Pas à pas Monter sa compagnie,
  - Pas à pas Structurer sa démarche de diffusion,
  - Pas à pas Déterminer son coût de cession,
  - Pas à pas Penser le budget de production d'un spectacle
- **Journées d'information** : Elles permettent de suivre et comprendre les évolutions du secteur et d'informer les publics sur les nouveaux dispositifs (emploi, formation, économie sociale et solidaire...) et d'approfondir des thématiques liées à : Economie / financement, Actualités juridiques et sociales, Fiscalité, Europe & international, Sociétés civiles et d'auteurs.
- **Zoom sur l'actualité juridique** : Ce rendez-vous annuel de rentrée est l'occasion de faire le point sur la veille sociale, juridique et fiscale concernant les équipes administratives des structures artistiques et culturelles. Changements de réglementation, modification des taux ou modes de calculs, réformes en cours, le Zoom d'Actu est l'occasion d'un tour d'horizon, avec des interventions de juristes, spécialistes de la paye, de l'emploi ou de la formation, en fonction de l'actualité. En partenariat avec Artcena

**> Pour échanger des idées, débattre, creuser le fond : les rencontres professionnelles, le Forum Entreprendre dans la culture**

- *Rencontres professionnelles : Elles ouvrent le débat sur des thématiques sensibles ou émergentes en présence de spécialistes reconnus (élus, universitaires, artistes...) et permettent aux personnes d'échanger sur des problématiques communes.  
1 rencontre par an.*
- **Forum Entreprendre dans la culture en Auvergne-Rhône-Alpes** : Ce forum, initié par le Ministère de la culture est porté par l'Agence dans sa déclinaison régionale. Co-construit avec de nombreux partenaires des différents secteurs artistiques, de l'ESS, de l'emploi, de la formation, mais aussi avec des partenaires publics, le Forum propose aux porteurs de projets et aux professionnels de la culture des espaces de réflexion, de débat, d'inspiration, de méthodologie et d'outils autour des questions d'entrepreneuriat, de la création et de la pérennisation de projets artistiques et culturels, de structuration, etc.  
<https://www.entreprendre-culture-auvergnerrhonealpes.fr/>

**> Pour capitaliser sur les contenus : production de ressources liées**

Ces différentes modalités d'action trouvent un écho et un prolongement dans la production de ressources liées :

- **Lettre de l'administrateur trimestrielle** : elle permet un tour d'horizon de la veille sociale, juridique, fiscale, de jurisprudences et de publications, faisant l'objet d'une sélection et d'un sourçage rigoureux (sources officielles, liens vers les textes législatifs ou réglementaires)
- **Fiches mémo** : en amont des ateliers et rencontres, compilation de liens bibliographiques et de sites ressources
- **Fiches ressources** : rédaction de fiches pratiques et méthodologiques, en lien avec les journées ou ateliers menés, pour retracer pas à pas les étapes, points de vigilance, bonnes pratiques, liens ressources sur une thématique : le statut de l'Artiste intervenant, la captation de spectacle, le recours aux amateurs dans le spectacle professionnel, Guide Préparer Avignon Off, etc
- **Retour sur ...** : suite aux rencontres, compilation de l'ensemble des ressources captées lors de ces rendez-vous : photographies, vidéos, supports d'intervention, fiches ressources, liens vers des sites ou des ressources externes, résumés d'intervention, biographies d'intervenants, récits d'expériences, comptes rendus d'ateliers...
- **Sites internet dédiés** :
  - [www.travaillerdanslaculture.fr](http://www.travaillerdanslaculture.fr) : site des employeurs et des professionnels du spectacle vivant ;
  - [www.mesdebutsdanslaculture.fr](http://www.mesdebutsdanslaculture.fr) : Mes débuts dans la culture - (en partenariat avec l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre - ENSATT et le Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon - CNSMD) à destination des jeunes diplômés ou des nouveaux entrants dans le secteur ;
  - <https://www.prevention-spectacle.fr/> : site dédié aux risques professionnels dans le spectacle vivant et enregistré à destination des directeurs, des administrateurs ou des directeurs techniques.

**> Pour partager un état des lieux et des préconisations avec les partenaires et acteurs institutionnels du secteur : Groupe de travail Emploi / formation (en partenariat avec Pôle emploi Scènes et images, la DREETS, l'Afdas...)**

- *Risques professionnels ;*

- *Information sur les métiers ;*
- *Développement des compétences ;*
- *Sécurisation des parcours professionnels ;*

*Participer à la réflexion et à la coordination des actions à mettre en œuvre pour une meilleure information et orientation des acteurs culturels sur les risques professionnels. Mise en place de groupes de travail et journées d'information sur le Document unique (en partenariat avec Thalie Santé / CMB), la gestion des risques sonores (en partenariat avec Agi-son), les risques psycho-sociaux... ;*

- *Sécurisation de l'emploi.*

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouvelles actions proposées</b></li> </ul>
--

En complément de toutes les actions listées, qui sont prolongées, certains formats sont modifiés ou complétés, et de nouveaux dispositifs sont créés.

**> Dispositif d'accompagnement collectif**

*Enrichissement des modules d'accompagnement proposés pour constituer un cycle sur l'année :*

- *Travailler mon projet*
- *Prendre du recul sur mon organisation interne*
- *Comprendre mon modèle économique*
- *Consolider ma diffusion...*

**> Groupe Mentorat**

*C'est un accompagnement d'un individu dans son développement et son apprentissage professionnel par un pair plus expérimenté, le mentor. C'est une relation entre un mentor et un mentoré qui vise à un transfert de savoir-faire et de savoir-être. Le tutorat place le tuteur dans une position de doublure, d'apprenant auprès de son tuteur. Ce dernier transfère ses compétences sur un poste, dans le cadre d'une entreprise commune. Le mentor oriente, conseille, guide, partage son savoir. Il ne travaille pas avec le mentoré. Le mentorat est la création d'une relation professionnelle entre deux personnes de niveaux d'expérience différentes et où se développe une forme de réciprocité de l'apprentissage.*

**> Le groupe de travail Admin** *expérimente une forme nouvelle : au cours de l'année, des temps forts d'une journée complète, pour creuser une problématique en profondeur, en se mettant au travail, en échangeant sur ses pratiques, en proposant des témoignages ou des apports de contenus :*

*Entre deux temps forts, des visios « Café des admin » : pour garder le lien, se retrouver, échanger, rompre l'isolement, partager de la veille et des problématiques quotidiennes.*

**> Ateliers Pas à pas :** *conçus pour les artistes qui portent eux-mêmes leurs projets, pour les professionnels multi-casquette, ou pour les entrants dans la profession, ils permettent de poser les bases et repères sur un sujet donné, et proposent des méthodes participatives pour poser ses propres objectifs, débuts de projection :*

*Construction de nouveaux modules à venir :*

- *Communication*
- *Droits culturels*
- *Organiser un spectacle de manière occasionnelle ou dans un lieu non dédié*

## **2.2 - Mettre à disposition des ressources pour comprendre, agir et être acteur de son territoire**

*Texte de François Journet (Cefedem AURA), Marie-Caroline Guérard (Cie Colegram), Marie Coste (chargée d'information-ressources – AURA-SV) et Eglantine Chabasseur (responsable de la communication – AURA-SV)*

Afin de favoriser et de développer les capacités d'agir des personnes, l'information devrait idéalement être partagée entre ceux qui la produisent, la diffusent et la consultent. Or l'essor des plateformes numériques a bouleversé cet écosystème déjà fragile, diluant les sources d'information et la difficulté des personnes à s'y retrouver.

La ressource ou information est un élément nécessaire à l'exécution d'une tâche ou d'un projet. Elle permet d'atteindre ses objectifs par l'acquisition de connaissances, de savoirs. Elle permet aux personnes d'agir en conscience sur leur territoire et pour leur structure.

La ressource est ainsi caractérisée par un ensemble d'outils et de savoirs, organisés ou non, permettant le développement des individus tant d'un point de vue professionnel que personnel. Depuis le développement d'internet et des nouvelles technologies de l'information, notre rapport aux informations et aux ressources a été transformé. L'information est désormais disponible partout et pour tous. La numérisation a conduit à une offre exponentielle d'information et permet de nombreux échanges entre personnes. Elle a permis à toutes et tous de se saisir de l'information, de la traiter et de la diffuser. Elle n'est plus l'apanage de quelques professionnels. Cependant malgré cela, elle reste en grande partie difficile à appréhender car elle demeure multiple, non qualifiée et importante en quantité. Il semble qu'une médiation entre un public et cette masse d'informations soit nécessaire afin d'orienter et d'accompagner les personnes.

Auvergne-Rhône-Alpes - spectacle vivant a fait de la ressource en général depuis une quinzaine d'années l'un des axes principaux de son action. Elle est reconnue pour cette mission par les personnes qui déploient leurs activités en région et par ses partenaires.

La valeur ajoutée par l'agence à cette ressource réside donc dans la compétence de son personnel à trier l'information, la hiérarchiser et la rendre compréhensible, accessible et la diffuser pour tout un chacun.

Sa mission est donc de servir de médiateur entre les ressources disponibles et les individus, d'être un lien. L'action de l'agence doit donc permettre de cartographier, d'orienter, de mettre en connexion les individus et la ressource. Pour l'agence, il est nécessaire d'affirmer son rôle de médiateur, d'intermédiaire dans cette mission. Faire d'une information brute, une information qualifiée et élaborée et pertinente pour les personnes auxquels elle s'adresse.

Au sein de l'agence, cette mission de ressource s'organise de plusieurs manières :

- production d'une ressource physique: production de documents papiers > fiches pratiques, atlas, fiches expériences... permettant de donner une information claire et détaillée, vérifiée sur les thématiques dont elle a la charge ;
- une ressource dématérialisée : sites internet, réseaux sociaux, outils de capitalisation web... permettant d'orienter vers une ressource qualifiée extérieure ;
- une ressource humaine : expertise des chargés de mission, transmission des savoirs, accompagnement.

Le travail de ressource s'articule ainsi autour de plusieurs axes :

- La veille ;
- La gestion et la capitalisation de l'information ;
- La transmission/médiation ;
- La diffusion de l'information ;
- La médiation et l'accompagnement.

La veille est effectuée sur l'ensemble des corollaires du spectacle vivant : juridique, législatif, réglementaire, politiques culturelles... Elle est effectuée par l'ensemble des personnes travaillant à l'agence chacun au prisme de ses missions. Mais c'est aussi les personnes sur le territoire qui peuvent être contributrices de ressources (fiches expériences, interviews...).

La gestion et la capitalisation de l'information. L'agence propose une hiérarchisation et une organisation des différentes ressources collectées : annuaires, bases de données... Toutes les données sont capitalisées pour être ensuite restituées et proposées en région.

La diffusion de cette ressource est effectuée par le biais de plusieurs médias : sites internet, réseaux sociaux, outils web et par papier, newsletters...

La production de ces ressources permet d'accompagner et d'aider au développement des actions proposées par l'agence. Accompagnement documentaire des différents ateliers, fiches pratiques établies suite aux rencontres professionnelles, fiches expériences illustrant un développement de projet.

Au vu du monde actuel et de la prise d'importance du numérique, l'agence a fait le choix de définir la ressource comme l'un de ses piliers principaux. Mais cette action s'inscrit dans un contexte et au sein d'une cartographie de lieux ressources : lieux ressources nationaux (CNM, CND, Artcena ...) et lieux de ressources régionaux spécifiques à des secteurs : Grand Bureau, fédération des arts de la rue AURA, Cefedem AURA....

Le travail de l'agence autour de la ressource s'articule autour de :

- la compréhension et identification des différents lieux ressources de la région. Ceci afin de compléter l'offre, de venir en complémentarité. voire de proposer une production commune de ressources sur des thèmes transversaux ou renforcer cette dimension envers des publics spécifiques (fiches élus). Une première étape pourrait être de cartographier et identifier ces lieux ressources et de proposer cette cartographie au public afin de l'informer ;
- l'édition tous les deux ans d'un atlas du Spectacle Vivant en Auvergne-Rhône-Alpes. cartographie des structures et acteurs culturels du territoire. L'édition tous les deux ans permettant d'avoir une vision évolutive du spectacle en région ;
- la production et diffusion de fiches ressources permettant de faciliter la compréhension de sujets propres au spectacle vivant, de mettre en exergue des projets inspirants :
  - fiches pratiques ;
  - fiches mémo ;
  - fiches expériences ;
  - etc.

- la transmission des ressources par le biais de différentes newsletters thématiques : panorama de presse hebdomadaire, lettre de l'admin, lettre des territoires, lettre du COREPS... ;
- la mise en place de sites ressources :
  - Auvergne Rhône Alpes - spectacle vivant ;
  - Travailler dans la culture (TDLC) ;
  - Mes débuts dans la culture ;
  - Prévention Spectacle.
- l'alimentation et la diffusion d'une base de données de contacts : RIC, permettant d'avoir un annuaire exhaustif des personnes développant des propositions artistiques et culturelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la production de guides pratiques permettant d'orienter le public sur des sujets spécifiques : entrepreneuriat, insertion professionnelle...

Quelques axes de futurs travaux sont à travailler et à étudier :

- Construction d'une veille sur les chiffres clés de l'emploi ;
- Évaluer l'impact de la ressource produite ;
- Mise en place d'une véritable politique de diffusion de cette ressource ;
- Multiplier les modes de diffusion : vidéos, animations web.... ;
- Mise en place d'une campagne sur les entrants dans la profession, étudiants, présentation, ateliers dédiés... ;
- En lien avec les réseaux, syndicats... l'observation de l'impact de la crise de la Covid 19 ;
- Production d'une ressource en soutien aux thématiques structurantes du projet : droits culturels, éco-responsabilité ;
- Renforcer l'articulation entre RDV de l'agence et ressources ;
- Mise en place d'un kit d'accueil Ressources du nouvel arrivant/entrant dans la région ;
- Développement des partenariats (financiers ou de contenus) sur les projets importants comme les sites internet.

#### **Pistes d'actions :**

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mis en place dans les trois prochaines années.

#### **• Actions poursuivies**

##### **> Atlas régional du spectacle vivant Auvergne-Rhône-Alpes (tous les deux ans).**

*Ce document, analyse sous forme de cartographies, les éléments structurants de notre région (compagnies, lieux de spectacle, festivals, structures de formation, focus emploi...)*

##### **> Guides thématiques**

*Aider à la recherche d'informations et de contacts par l'édition de guides et répertoires recensant sites ressources, organismes culturels, dispositifs de politiques publiques...*

- *Entreprendre dans la culture ;*
- *Préparer Avignon Off ;*
- *Répertoire des Masters culture en Auvergne Rhône Alpes.*

### > Publications d'ouvrages

Publication d'ouvrages thématiques (territoires, risques professionnels, droits culturels...)

Partenaires : Editions de l'Attribut, Ufisc, Nuits de Fourvière

### > Publications de fiches ressources économiques, juridiques, politiques publiques

Faciliter la compréhension d'un sujet à travers une approche pratique : bibliographie sélective et thématique, étude de cas, fiches pratiques premier niveau et niveau expert.

- Fiches Mémo ;
- Fiches Expériences.

### > Fiches thématiques à destination des élus

Réalisation de fiches thématiques autour des grandes problématiques culturelles (projets EAC, droits culturels, ESS...). Une vingtaine de fiches ont été publiées.

Partenaires : Artis / Le Lab, L'A – agence du spectacle vivant Nouvelle Aquitaine, AMRF

### > Fiches Pas à pas

Fiches pratiques détaillent les aides et mesures exceptionnelles dédiées aux indépendants, professions libérales et micro-entreprises dans le secteur du spectacle vivant, aux auteurs, aux artistes-interprètes et techniciens intermittents, et aux compagnies, lieux et festivals.

- # Covid 19 :
  - Compagnies, lieux et festivals : mesures exceptionnelles ;
  - Indépendants, professions libérales, micro entreprises... : mesures exceptionnelles ;
  - Artistes, interprètes et techniciens, intermittents : aides et mesures exceptionnelles.

### > Dossiers thématiques (territoires, juridique, ESS...)

Disposer de données tangibles, appréhender la réalité des territoires de la région, s'appuyer sur des éléments objectifs pour alimenter la réflexion et le débat avec spécialistes et organisations professionnelles.

- L'Artiste intervenant ;
- Manifestations et festivals en Auvergne Rhône Alpes face à la crise de la Covid 19 ;
- Penser la production d'un spectacle ;
- Confinement, ma vie de professionnel du spectacle ;
- La captation de spectacle.

### > Lettres d'information

3 lettres d'information sont proposées

- Administrateur

Proposer un appui aux administrateurs et chargés d'administration grâce à une veille sur l'actualité sociale, fiscale et juridique. Diffusée gratuitement auprès des professionnels et disponible en téléchargement sur le site.

[https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter\\_keywords=&filter\\_thema=&filter\\_type=la-lettre-de-ladmin#search-results](https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter_keywords=&filter_thema=&filter_type=la-lettre-de-ladmin#search-results)

- Territoires

Informers élus et techniciens des collectivités ainsi que les réseaux et les associations professionnelles sur les nouveaux dispositifs autour des politiques culturelles. Diffusée gratuitement et disponible en téléchargement sur le site.

[https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter\\_keywords=&filter\\_thema=&filter\\_type=la-lettre-territoires#search-results](https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter_keywords=&filter_thema=&filter_type=la-lettre-territoires#search-results)

- COREPS

*Informez les membres du COREPS de l'actualité du secteur et de l'avancée des travaux menés par les groupes de travail thématiques.*

#### **> Sites internet**

- Auvergne-Rhône-Alpes – Spectacle vivant <https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/>  
*Actualités, offres d'emplois, appels à projets, annuaire du spectacle vivant en Rhône-Alpes, ressources téléchargeables.*

- Travailler dans la culture <https://www.travaillerdanslaculture.fr/>  
*Site dédié aux professionnels qui permet aux employeurs et salariés de trouver les réponses à leurs questions (embauches, contrats, statuts, conventions collectives...) dans un seul et même espace référençant les sites des lieux ressources en matière d'emploi dans le spectacle vivant.*

- Mes débuts dans la culture (en partenariat avec l'ENSATT et le CNSMD) <https://www.mesdebutsdanslaculture.fr/>  
*Site dédié aux nouveaux entrants, aux élèves sortis de formations supérieures, ou de personnes souhaitant se lancer dans la mise en œuvre de projets artistiques et culturels.*

- Prévention spectacle.fr <https://www.prevention-spectacle.fr/>  
*Prevention-spectacle.fr vous propose des documents simples et pratiques afin d'accompagner la politique de santé au travail de votre entreprise et de favoriser le développement d'une culture de la prévention.*

*Partenaires : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - Anact, Fonds pour l'amélioration des conditions de travail - Fact, Festival des Nuits de Fourvière.*

#### **> Pastilles vidéo, podcasts, captations (retour sur les rencontres réalisées par l'agence)**

*Reportage vidéo sur des retours d'expérience, entretien avec des personnes autour d'actions, de projets...*

#### **> Réseau Information Culture**

*Le Réseau Information Culture (RIC) met en liaison les centres de ressources territoriaux dans le domaine du spectacle vivant en région. A l'aide d'un système d'information commun, ces centres constituent des bases de données dont les informations sont partagées, le tout contribuant à la valorisation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs culturels.*

## 2.3 - Promouvoir et encourager la vitalité artistique et culturelle sur les territoires

*Texte de Marie-Caroline Guérard (Cie Colegram), Bernard Descôtes (Jazz'sRA), François Journet (Cefedem AURA), Marie Richard (chargée de mission droits culturels et territoires – AURA-SV) et Léo Anselme (chargé de mission territoires et politiques publiques – AURA-SV)*

### En quoi les territoires réinterrogent les politiques culturelles ?

Que ce soit dans le cadre des politiques publiques (Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), territoires prioritaires, programmes de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), agenda rural, Fabriques de territoires, Conseils des territoires pour la culture (CTC), zones de revitalisation rurale...) ou écrins d'initiatives privées et individuelles, les territoires ruraux sont aujourd'hui sources d'innovation et de projets, mais aussi de nouvelles gouvernances et modes d'organisation.

Ces dynamiques en œuvre interrogent l'ensemble de l'écosystème culturel régional et bien au-delà.

Des transitions et transformations y sont à l'œuvre :

- Un paysage démocratique qui se redessine : les collectivités territoriales et les initiatives citoyennes qui marchent souvent « côte à côte », il n'existe plus vraiment de politique fédératrice ;
- Les solidarités culturelles et artistiques qui tentent de dépasser les compétitions et les concurrences qui peuvent s'exercer sur certains territoires ;
- L'émergence de lieux hybrides pour rendre accessible les services courants, développer la créativité, s'épanouir et créer du lien ;
- L'observation d'une créativité dans les lieux d'expressions artistiques et culturelles (spectacles tout terrain : granges, appartements, marchés, salles polyvalentes, refuges, chemins...) ;
- Côté initiatives citoyennes : l'on peut noter des difficultés à trouver un modèle économique viable (faible densité de population, peu d'aides dédiées aux projets hybrides, difficultés à trouver des personnes pouvant accompagner ces projets, question du foncier etc...) ;
- Côté collectivité : des difficultés à penser une politique fédératrice, en cohérence avec le territoire et les aspirations des personnes qui y vivent (ce qui questionne plus profondément le rôle de l'élu aujourd'hui, la place et les compétences qu'on attend de lui ou d'elle). Difficulté à imaginer la place de la culture dans le projet de territoire (et non comme une entité « séparée » et superflue) ;
- Des tensions entre les « néo-ruraux » et les personnes installés depuis de nombreuses années pouvant créer de chaque côté des replis identitaires ;
- Une concurrence professionnels / amateurs (enjeux autour de la législation) et locaux / extérieurs.

Dans la plupart des territoires ruraux le solde migratoire est positif, avec un regain d'intérêt pré et post-covid, l'arrivée de nouveaux « néo-ruraux » télétravailleurs ou qui font un trajet journalier pour se rendre au travail. Elle se double de nombreuses initiatives citoyennes hybrides, agricoles, hors des réseaux « mainstream », qui fleurissent, parfois soutenues via les fonds européens.

L'intercommunalité, renforcée ces dernières années, malgré des moyens limités et une difficulté à penser société civile, tente d'accompagner ces projets, à l'image des tiers-lieux permettant un ancrage de l'activité, un développement de l'animation, des solidarités et de l'horizontalité entre individus.

## L'équité territoriale

Mais la question de l'équité territoriale demeure entre rurbanité, vallées fréquentées et ruralité éloignée très peu dense, souvent sur les coteaux et plateaux, moins élue par ces nouveaux arrivants. Cette situation vaut aussi pour la permanence artistique, le modèle économique des équipes artistiques en milieu rural, à l'écart du mouvement des villes, étant plus difficile à trouver. Le contraste est grand entre celles qui ont les moyens de répéter, d'essaimer, de diffuser, de coopérer, et celles qui sont assignées à leur territoire dépourvu de lieux artistiques dédiés.

Les pratiques amateurs, notamment musicales, les lieux hybrides et non spécialisés restent des points de fixation récurrents dans ce paysage.

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant agit pour et avec les parties prenantes du développement culturel et territorial sur l'ensemble de la région ; elle est consciente qu'il n'existe aucune réelle zone blanche culturelle sur le territoire.

Face à un riche écosystème régional, constitué d'une multitude d'individus en interaction directe ou indirecte (artistes, porteurs de projets, institutions publiques et politiques, opérateurs, lieux, réseaux, associations, etc...), elle a à cœur qu'il trouve le meilleur équilibre possible, que ses propositions fleurissent, prospèrent et se pérennisent de façon durable, entre échanges et autosuffisance.

Pour ce faire, elle s'attache à observer et être en constante veille :

- Quel est le climat dans lequel ce système évolue et se développe ?
- Quel est son paysage ?
- À quoi se confronte-t-il ?
- Quelles sont ses mutations en cours ?
- Quelles sont ses particularités ?

L'agence dresse ainsi un état des lieux permanent prenant en compte l'existant et les diverses influences. Elle se donne comme but de préserver et renforcer cet écosystème fragile, en s'appuyant notamment sur les passeurs qui le composent.

La culture joue un rôle de premier rang dans l'attractivité et l'habitabilité des territoires. Et elle contribue, par son attractivité, au développement économique des territoires. Comme le rappelle Jean-Yves Pineau de l'association Les Localos, « 100 000 personnes chaque année quittent les métropoles urbaines pour s'installer sur des territoires ruraux (Insee). La première motivation qu'elles expriment quand on les consulte est celle de trouver un cadre et une qualité de vie meilleurs. Et quand on affine la réponse (étude CVC, 2006), ils nous disent, ces migrants qui ont fait ce choix, que les critères patrimoniaux et culturels comptent pour beaucoup dans leur choix résidentiel ».

Le chercheur Pierre-Antoine Landel le note : « Depuis l'après-guerre, l'espace rural a connu une mutation sans précédent. D'un espace homogène situé en arrière-pays de la ville, la modernisation lui a conféré un double statut de périphérie dépendante des mobilités périurbaines et de marge éloignée. Aujourd'hui, la mondialisation interroge les capacités des territoires à intégrer les flux et les réseaux mondiaux, en même temps qu'elle affirme les métropoles comme des nœuds d'échanges incontournables. Dans ces conditions, le rural devient difficile à distinguer de l'urbain. Il perd son homogénéité au profit d'une diversité de formes qui reste à interroger ».

Il est ainsi impropre de parler de « monde rural » ; le milieu rural est une mosaïque de situations, de territoires. Il est également difficile de parler du « territoire rural » comme d'une entité fixe avec des caractéristiques précises et généralisables. Ce qui le distingue peut être sa relation de proximité aux pôles urbains, aux voies de communication, sa dépendance à une topographie, sa capacité à être un espace récréatif pour les urbains (littoral, or blanc, randonnée...), ou encore son histoire et sa culture. Ces territoires ont une structure de population très diversifiée.

L'agence doit ainsi porter une réflexion commune pour définir ce que sont ces territoires aujourd'hui et éclairer différents concepts (équité, ruralité, habitabilité...). D'autant qu'elle a un rôle à jouer pour développer l'interconnaissance entre élu.es, agents territoriaux et acteurs artistiques et culturels, avec son souhait de développer la capacitation des décideurs et porteurs de projets.

- Comment est ce monde des territoires ?
- Comment les territoires ruraux s'envisagent-ils eux-mêmes ?
- Comment renforcer les coopérations ?
- Comment faire de la prospective et s'adapter au monde de demain ?

Tels pourraient être quelques-uns des thèmes de réflexion d'assises nationales de la ruralité qui pourraient se dérouler en 2024 dans notre région (débouchant sur de la capitalisation : ouvrage, actes, fiches...).

Elles seraient l'approfondissement, une réponse décentralisée et *bottom-up* des « Rencontres nationales Culture et Ruralités »<sup>23</sup> de juin 2018, co-organisée par les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires, en partenariat avec le Réseau rural. A l'époque, ses objectifs étaient de valoriser les projets culturels dans les territoires ruraux et mettre en réseau les acteurs de la culture et du développement rural afin de favoriser les échanges et les coopérations entre eux.

Les politiques de développement culturel menées par l'état (culture, agriculture, social, cohésion des territoires, éducation nationale...) et les collectivités et intercommunalités en faveur des territoires ruraux visent à corriger les déséquilibres territoriaux, à favoriser l'accès à la culture pour tous, à assurer la cohésion sociale et à renforcer l'attractivité des territoires.

La Fédération des Parcs naturels régionaux (10 parcs dans notre région) et le réseau rural national, décliné à l'échelon régional en réseaux ruraux régionaux (Cap Rural en AURA), en sont parties prenantes, ainsi que toutes les personnes bénéficiaires du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), géré depuis 2015 par les Conseils régionaux, en particulier au travers du programme Leader (en Auvergne Rhône Alpes, 56 % des Groupes d'Action Locale avaient mis la culture à leur agenda lors de la dernière période de programmation 2014-2020<sup>24</sup>)...

Ces assises nationales à co-construire avec un réseau d'agences, de personnes et d'institutions seraient l'occasion de revisiter ces politiques et d'exposer des initiatives innovantes, à l'aune des droits culturels, de l'éco-responsabilité, de l'équité territoriale, du dialogue social et de l'intelligence collective...

## Un laboratoire de réflexion

---

<sup>23</sup> Comme le souligne le ministère de la Culture , à cette occasion « artistes, responsables de structures culturelles, chercheurs, acteurs publics et privés ont partagé leurs expériences et dressé un état des lieux prospectif de la culture dans les territoires ruraux, en mettant en perspective leur potentiel d'expérimentation, d'innovation et de développement économique et social ».

<sup>24</sup> La nouvelle programmation Leader 2021-2027 est encore à venir.

L'agence doit aussi être un laboratoire et expérimenter de nouvelles modalités pour valoriser et venir en appui à ces initiatives, souvent non-professionnelles, une fois identifiées.

Comme le souligne Emmanuel Vergès, « le pouvoir se déplace dans les périphéries ». « Des communautés d'intérêt instantanées se créent. Chacun se trouvant tour à tour dans une posture de sachant et d'apprenant. Chacun pouvant exercer son pouvoir d'agir. Ainsi, si le pouvoir national continue de fournir un cadre juridique, des initiatives plus concrètes sont bien souvent impulsées à l'échelle locale, seule à même de « faire dans la dentelle ».

L'Union européenne a d'ailleurs bien saisi l'intelligence des territoires et leur capacité d'agir, leur donnant une place de premier plan dans ses programmes, favorisant un modèle *bottom-up*, du local au global. Ainsi par exemple du programme Leader dont les enjeux de renouvellement seront à observer de près en 2022/2023.

- Comment faire en sorte que les initiatives locales ne restent pas dans l'éphémère, qu'elles se stabilisent ?
- Comment préserver l'indépendance et la diversité de la proposition culturelle dans des territoires où la collectivité porte souvent seule la programmation ?
- Comment accompagner l'engagement bénévole, la participation citoyenne ?
- Comment (r)assembler les forces qui se créent, se développent, pour leur donner une cohérence, et une visibilité territoriales au-delà du local pour celles qui le souhaitent ?
- Comment questionner les labellisations ? Comment être le relais avec les professionnels du territoire et hors-territoire pour accompagner la structuration, développer l'EAC, faire évoluer la pratique amateur ?

### La mise en lien des personnes

L'agence Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant a un rôle à jouer pour développer l'interconnaissance et la coopération entre les territoires et dans les territoires, entre élus, agents territoriaux et acteurs artistiques et culturels, grâce aux différents temps thématiques et méthodologiques qu'elle organise, en particulier en résonance avec les valeurs qu'elle défend (droits culturels, éco-responsabilité, équité territoriale, dialogue social et intelligence collective...) et avec son souhait de développer la capacitation des décideurs et porteurs de projets.

#### Pistes d'actions :

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mis en place dans les trois prochaines années.

- **Actions poursuivies**

#### > Fabriques de territoires

*Les Fabriques de territoires sont des espaces d'inspiration, de créativité, de réflexion, d'échanges, de convivialité et d'expérimentation sur les territoires ruraux. Elles facilitent la réflexion collective, l'échange de savoirs et de pratiques pour s'interroger, renforcer et faire évoluer ses pratiques. Par leur forme collective, elles invitent à sortir de l'isolement professionnel.*

*Sous la forme d'un atelier de pratique professionnelle alimenté par les expériences des participants, leurs réflexions et leurs pratiques de mise en œuvre des projets au sein de leurs structures et sur leurs territoires.*

*Ce dispositif est ouvert aux agents de développement culturel des collectivités territoriales ainsi qu'aux porteurs de projets développant un projet territorial.*

*6 à 8 fabriques/an*

- *Comment faciliter la réappropriation du patrimoine par ses habitants au quotidien ?*
- *Réaliser un diagnostic flash de son territoire*
- *Collectivités, engagez vos événements dans une démarche écoresponsable !*
- *Comment accueillir un artiste/un auteur en milieu scolaire ?*
- *Cycle Mécénat territorial, mode d'emploi*
- *Coopérer autour d'un projet culturel de territoire*
- *Communiquer sur son projet EAC*
- *Travailler en transversalité pour des projets culture/jeunesse*
- *Valoriser les projets culturels de territoires*
- *.../...*

### **> Rencontres professionnelles autour des problématiques « culture et territoires »**

*Ces rencontres professionnelles ouvrent le débat sur des thématiques sensibles ou émergentes en présence de spécialistes reconnus (élus, universitaires, artistes...) et permettent aux professionnels d'échanger sur leurs problématiques communes.*

*2 rencontres par an. Rencontres qui se déroulent sur les territoires ruraux.*

- *Itinérance et mobilité sur les territoires : l'art de la rencontre*
- *La coopération, un levier du développement culturel dans les territoires*
- *Patrimoines en création(s)*
- *Associer enfants et jeunes adultes aux projets artistiques et culturels en territoire rural*
- *.../...*

### **> Focus thématiques (en visio-conférence)**

*Temps court (deux heures) de présentation d'un dispositif, d'une étude, d'une association ou d'un projet spécifique d'actualité ou de fonds et qui nécessite une présentation circonstanciée. Suite à cette présentation un échange s'instaure avec les participants.*

*Quelques exemples : financements européens pour les projets culturels en milieu rural, AREA – Arts in Rural European Areas, Plateforme « Aides – territoires », présentation du rapport « Le spectacle et le vivant », 20 propositions pour contribuer à la transition écologique, Présentation de la délégation dédiée aux territoires et à la démocratie culturelle au Ministère de la culture (DGTDC)...*

*8 / 10 focus par an*

### **> Journées d'information thématiques**

*Elles permettent de suivre et comprendre les évolutions du secteur et d'informer les publics sur les nouveaux dispositifs (emploi, formation, économie sociale et solidaire...) et les nouveaux textes législatifs et réglementaires.*

- *Les droits culturels : exigence éthique, ambition pratique. De la parole aux actes.*
- *Tiers-Lieux, nouvelles ingénieries locales ?*
- *Les transitions : un défi pour les professionnels du développement culturel territorial*
- *Covid-19 : quelles incidences sur l'initiative citoyenne et l'engagement bénévole ?*
- *EAC / CTEAC (Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle)...*

### **> Lettre des « Territoires » et Scoop-it veille des territoires**

*Agrégateur d'informations, la lettre renvoie vers des articles en ligne portant sur les politiques territoriales, des initiatives culturelles régionales et nationales dans les territoires, des guides et de la ressource. Elle se double de la mise en place d'une veille sur les territoires ruraux au travers d'un Scoop It alimenté en permanence par des articles d'actualité (politiques culturelles, projets, dispositifs...)*

*A destination des chargés de développement culturel territorial de communautés de communes, de parcs naturels, de communes ou de départements, d'élus...*

*3 Lettres par an (envoi mailing ou disponible sur le site internet par inscription)*

**> Fiches « Culture : une fiche pour l'essentiel »**

*Fiches ressources synthétiques à destination des élu.es, des personnels des collectivités territoriales... autour des grands sujets culturels. Une vingtaine de fiches ont été produites (Culture et ESS, EAC, Tiers-lieux, formation des élus, diagnostic de territoires, la salle polyvalente, mécénat, exposition d'art, enseignement artistique, pratique amateur, événement écoresponsable, rémunération d'un artiste/auteur, médiathèque...).*

*En préparation : les festivals, les établissements d'enseignement artistique, comment construire sa veille, soutenir Les pratiques musicales amateurs : un levier de développement culturel en milieu rural, les agences culturelles...*

*Projet menés par trois agences culturelles : Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant, Le Lab / Artis agence Bourgogne Franche-Comté, L'A – agence Nouvelle Aquitaine en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France – AMRF.*

[https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter\\_keywords=&filter\\_thema=&filter\\_type=culture-une-fiche-pour-lessentiel#search-results](https://auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr/ressources/?filter_keywords=&filter_thema=&filter_type=culture-une-fiche-pour-lessentiel#search-results)

*6/8 fiches par an*

**> Club des élus**

*Souhaitant mobiliser et sensibiliser les élus aux problématiques culturelles, l'agence propose deux fois par an un rendez-vous réunissant une quinzaine d'élus autour de la visite d'un projet ou d'un nouvel équipement culturel, dans une ambiance conviviale. Un élu du territoire s'adresse à d'autres élus des territoires environnants, appuyé par le responsable du projet, pour présenter les objectifs, les partis-pris...*

*Exemple : Médiathèque de Lezoux, Les Jardins de la culture à Riom, La Forge à Faverges, La Médiathèque-Maison de quartier Léonard de Vinci de Vaulx-en-Velin...*

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nouvelles actions proposées</b></li></ul>
--

**> Projet européen inter-régional Développement des arts vivants en Massif central – DAV**

*Mise en place, dans le cadre des nouveaux dispositifs européens, d'un projet autour des actions culturelles portées par les habitants ou dans des lieux intermédiaires. Fil rouge des différentes actions DAV, la dimension culturelle est intégrée comme fondement du partenariat. Rassemblant les compétences et articulant les complémentarités, le projet DAV permet d'agir au niveau local mais aussi de travailler en commun sur l'ensemble géographique du Massif central (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche Comté, Auvergne Rhône Alpes) pour renforcer la filière professionnelle des arts vivants et soutenir les pratiques innovantes.*

*Mise en débat et en construction : 2022/2023*

**> Assises de la ruralité**

*Pour porter une réflexion commune autour de ce que sont les territoires ruraux aujourd'hui et éclairer différents concepts (équité, ruralité...), l'agence pourrait mettre en place des assises nationales de la ruralité qui pourraient se dérouler en 2023 dans notre région (débouchant sur de la capitalisation : ouvrage, actes, fiches...). D'autant qu'elle a un rôle à jouer pour développer l'interconnaissance entre élu.es, agents territoriaux et acteurs artistiques et culturels, avec son souhait de développer la capacitation des décideurs et porteurs de projets.*

*Elles seraient l'approfondissement, une réponse décentralisée et bottom-up des « Rencontres nationales Culture et Ruralités » de juin 2018, co-organisée par les ministères de la Culture et de la Cohésion des territoires, en partenariat avec le Réseau rural.*

*Ces assises nationales à co-construire avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, Cap Rural, le réseau Leader, un réseau d'agences, d'institutions (délégation du ministère de la Culture, Drac, Région...) seraient l'occasion de revisiter les politiques de développement culturel en milieu rural et d'exposer des initiatives innovantes, à l'aune des droits culturels, de l'éco-responsabilité, de l'équité territoriale, du dialogue social et de l'intelligence collective...*

#### **> Formation intra services (Drac & Région) sur les « Projets de territoires »**

*Mise en œuvre d'une formation/ ou d'information de deux journées sur les « Projets de territoires » avec les agents de la DRAC, de la Région et des agences culturelles (spectacle vivant & livre et lecture).*

*Cette session s'intéresserait à la construction et à la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle des collectivités (régions, départements, communes) et des structures de coopération (pays, intercommunalités, métropoles, etc.).*

*Elle proposerait un panorama complet de l'élaboration d'un projet culturel de territoire, du cadre législatif dans lequel il s'inscrit jusqu'à sa mise en forme (délibération ou convention) et son évaluation.*

*A l'occasion de cette formation pourraient intervenir Philippe Teillet, François Pouthier ou Emmanuel Négrier ainsi que des porteurs de projets, artistes ou des agents de collectivités territoriales. Mise en chantier : 1<sup>er</sup> semestre 2022*

#### **> Dialogue autour de l'accompagnement des intercommunalités**

*L'agence propose des temps d'échanges avec la DRAC, la Région et les départements, afin de mieux connaître les façons dont chacun accompagne les intercommunalités dans leurs politiques culturelles (et notamment dans la mise en place ou le suivi des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle – CTEAC), permettre un espace de discussion, et ajuster son action à la réalité fine du territoire régional.*

#### **> Participation au groupe de travail « Droits culturels » de l'UFISC**

*Afin de pouvoir partager sur les initiatives en lien avec les droits culturels, l'association suit le groupe de travail de l'UFISC à ce sujet. Au-delà de l'important aspect de veille et de partage, ce groupe de travail permet de faciliter la coopération sur les différents projets en lien avec les droits culturels<sup>25</sup>.*

#### **> Cycle de travail autour de la « Coopération »**

*En partenariat avec l'Institut des Territoires Coopératifs, pourrait se dessiner en 2022 ou 2023 un cycle autour de la coopération territoriale, permettant de :*

- *sensibiliser un grand nombre d'agents de développement culturels des collectivités régionales ;*
- *mener un cycle d'appropriation sur la durée avec un plus petit nombre de ces agents (12 à 20) ;*
- *ré-ouvrir à l'issue de ce cycle pour un forum ouvert à tous de transmission des apprentissages à un plus grand nombre (lors du Forum Entreprendre dans la Culture)*

*Le cycle pourrait se dérouler comme suit :*

- *une conf'échanges (conférence interactive d'1/2 journée) sur la coopération ouverte à tous ;*
- *suivie pour ceux qui se sont inscrits sur le cycle complet, d'une journée 1/2 pour vivre le protocole de l'Observatoire de l'implicite ;*

---

<sup>25</sup> <http://ufisc.org/politiques-publiques/63-documentation-coconstruction-des-politiques-publiques/321-recherche-action-sur-les-droits-culturels.html>

- *une journée d'échanges de pratiques et d'apports pour approfondir, compléter les manques, ramollir les points durs, etc ;*
- *à l'issue de la journée, constitution de binômes pour instaurer un rituel de supervision croisée mensuelle entre les participants ;*
- *une journée pour constituer "la valise" des acquis, découvrir et apprécier les forces de chacun et s'entraîner au co-développement ;*
- *poursuite de la supervision croisée des binômes ;*
- *un forum sur la coopération (1/2 journée), ouvert à tous, co-animé par InsTerCoop et les participants au cycle complet.*

*La forme de ce partenariat reste à trouver du fait des questions budgétaires et pourrait prendre la forme d'une formation financée par les OPCO ou le CNFPT, et d'un apport de l'agence pour les ½ journées d'ouverture et de clôture hors formation.*

### **> Participation au réseau Arts in Rural Areas (AREA)**

*Afin de pouvoir se nourrir d'une diversité de regards et d'expériences, et de pouvoir contribuer à une réflexion plus globale sur les enjeux de l'art en milieu rural, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est impliquée dans le réseau Arts in Rural Areas (A.R.E.A). Ce réseau est constitué de personnes résidant principalement en Europe, portant ou étant impliquées dans des projets artistiques en milieu rural. Il vise à rendre visible et renforcer les initiatives artistiques en milieu rural en facilitant les échanges d'expériences, de réflexions, de méthodes et de ressources et en relayant ces discussions à l'échelle européenne et internationale. Au sein de ce réseau, l'association est notamment mobilisée sur le groupe de travail « Creative Hub », lieu de réflexion sur les connexions possibles en matière artistique (liens aux territoires, liens aux personnes, liens aux grands enjeux..).*

## 2.4 - Proposer un lieu d'accueil et de débat pour les artistes

Texte de Marion Gatier (Komplex Kapharnaüm), Anna Delaval (Cie Petit Travers), Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'Arte), Vincent Bady (Synavi), Michel Kanzler (Les Subsistances), Jordi Galí (Cie Arrangement provisoire), Marie-Laurence Sakaël (chargée de mission développement professionnel – AURA-SV) & Nicolas Riedel (directeur d'AURA-SV)

« Dans l'avenir d'une planète durable, il ne faudra pas oublier que les modes de vie, les mentalités des uns et des autres, les relations des personnes aux autres sont faits de « récits ». On ne devra pas oublier que les relations les plus fonctionnelles de notre quotidien sont imprégnées d'une part sensible, d'une dose d'imaginaire, des jeux symboliques qui se heurtent aux fonctionnalités si excessives du monde. En somme, au-delà d'être utiles à la cause, les artistes participent à faire humanité ensemble par cette dimension de la liberté de dire et redire nos imaginaires. Dans la doctrine des droits culturels, on peut dire, comme l'écrit si bien Georges Steiner, « *l'homme est celui qui sait que toute parole est un jeu de mots, que les signes sont sans piste...* » Faire humanité ensemble suppose « le poème », « *l'opacité comme condition de nos libertés* », disait Edouard Glissant. Essentielle pour l'humanité durable est donc cette valeur universelle de la liberté artistique »<sup>26</sup>.

### Proposer un lieu d'accueil et de débats pour les artistes

L'agence compte parmi ses adhérents 90 artistes et compagnies, dont 3 artistes au sein de son conseil d'administration. En abordant des thématiques transversales à toutes les esthétiques artistiques, ses missions s'adressent à toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin dans le spectacle vivant, y compris les artistes et les équipes artistiques. Parmi les actions proposées par l'agence, un certain nombre est plus spécifiquement fréquenté par les équipes artistiques :

- les ateliers « pas à pas », dans un format d'une demi-journée, destinés à des professionnels, en particulier des porteurs de projets, souhaitant s'initier sur des sujets traitant de la structuration, de la production ou la diffusion du spectacle vivant ;
- les rencontres professionnelles thématiques où sont conviés des artistes à témoigner ;
- le dispositif d'accompagnement « travailler mon projet » qui s'adresse à des binômes direction artistique et personne en charge de la mise en œuvre du projet (administrateur, chargé de production/diffusion,...) ;
- les conseils personnalisés par téléphone (les rendez-vous du vendredi) ou en présentiel dans le cadre des 45' Tour itinérants, sur des questions de structuration de projet ou de compagnie.

Toutefois, les artistes restent minoritaires parmi les personnes participant aux actions proposées, soit parce qu'ils délèguent leurs équipes administratives pour participer à leur place aux ateliers et rencontres, soit parce qu'ils méconnaissent l'agence ou la considère comme une institution qui ne leur est pas destinée. En outre, bon nombre de propositions d'actions traitent davantage de questions administratives ou de structuration.

Comment proposer des actions plus spécifiques en direction des artistes ? Quelles peuvent être les demandes des artistes, en dehors de l'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel ? Afin de ne pas circonscrire ces nouvelles propositions à destination exclusivement des porteurs de projets artistiques, il convient de considérer l'ensemble de la communauté des artistes du territoire, qu'ils soient directeurs artistiques, auteurs ou interprètes.

---

<sup>26</sup> Jean-Michel Lucas, La place essentielle de la culture dans la transition écologique, sociale et démocratique, 17 sept 2021, Profession Spectacle. <https://www.profession-spectacle.com/la-place-essentielle-de-la-culture-dans-les-transitions-ecologique-sociale-et-democratique/>

Fruits des réflexions d'un groupe de travail animé par l'agence et rassemblant des membres du conseil d'administration dont des artistes, deux axes prioritaires ont émergé quant aux besoins des artistes en accompagnement :

- Renforcer l'accompagnement des jeunes artistes ou comment accompagner l'entrée dans la vie professionnelle, temps clé dans le parcours d'artiste,
- Proposer un lieu d'accueil et de débats pour les artistes face à la nécessité de sortir de l'isolement et d'échanger avec ses pairs, source de rencontres inspirantes.

### **Renforcer l'accompagnement des jeunes artistes**

L'entrée dans la vie professionnelle des jeunes artistes est un sujet récurrent, d'autant plus que le démarrage de carrière peut s'avérer complexe dans un environnement dont ils ne possèdent pas encore tous les repères.

Plusieurs pistes d'actions pour s'adresser aux jeunes entrants dans le métier :

- mieux identifier les jeunes artistes en voie de professionnalisation, parfois isolés en :
  - se rapprochant des écoles pour mener des sessions d'information sur l'accompagnement et les missions de l'agence auprès des promotions sortantes,
  - se rapprochant également des services de la DRAC, de la Région mais aussi des réseaux type Scènes Découvertes, qui auront pu identifier de leur côté des demandes et des besoins
- participer à des temps d'échanges avec de jeunes artistes issus de dispositifs régionaux d'insertion ou lauréats de soutiens destinés à la jeune création. Par exemple : présence de l'agence lors des présentations de projet du dispositif « Création en cours », programme de résidences en faveur de jeunes artistes issus de toutes disciplines
- proposer des ateliers « pas à pas », format destiné à des débutants, à des sortants d'école. En projet par exemple : proposer l'atelier « créer ma compagnie » en partenariat avec la comédie de Saint-Etienne
- mieux repérer les dispositifs de soutien à la jeune création proposés par les structures d'aide à la création et à la diffusion (exemple : dispositif Geyser proposé par les Subsistances) afin de mieux orienter les jeunes équipes artistiques.

Des initiatives comme celles portées par le GEIQ Théâtre sont à cet égard des exemples de mise en œuvre d'accompagnement des jeunes artistes sous forme mutualisée. Ce compagnonnage proposé tous les trois ans à une dizaine de jeunes comédiens et comédiennes est une réelle réussite pour le développement et la pérennisation de l'emploi artistique.

### **Initier un groupe de travail « artistes »**

Prendre de la distance, favoriser la rencontre, ouvrir les horizons, s'engager dans des réflexions collectives, tels pourront être les enjeux de cet espace de débats. Des rencontres sont à l'origine d'initiatives telles que *Oh Aura* ou encore *Scène sur Seine* <https://scenessurseine.jimdofree.com>, un dispositif d'aide à la diffusion mis en œuvre pour les artistes par les artistes.

Sur quels sujets les artistes peuvent-ils se rencontrer ? Il convient de proposer un format où les artistes y trouvent un intérêt, permettant de créer le lien de confiance qui pourra les mobiliser et les fidéliser sur des rdv réguliers. Pour trouver des dénominateurs communs, il convient de se décentrer de la question purement artistique et de proposer des thématiques transversales et d'actualité qui devront être choisies par les artistes eux-mêmes.

Exemples de thématiques énoncées :

- L'éducation artistique et culturelle : comment s'en sortir avec les cadres ?
- Nouveau rapport avec le vivant (ex. Julie Sermon qui consacre ses recherches aux rapports et aux dialogues que les artistes de la scène nouent avec l'écologie) ;
- La transmission.

De son côté, l'agence permet d'offrir un espace neutre, sans enjeux politique ni financier pour les artistes et assurer ainsi un cadre de confidentialité où la parole sera libre.

A l'instar des groupes de travail métiers (GT administrateurs, techniciens, responsables de communication, chargés de production et de diffusion,...) que l'agence anime depuis longtemps, des rdv réguliers traitant de thématiques choisies par les participants pourront être proposés, formant ainsi un groupe de travail « artistes ».

Ces rencontres s'appuieront sur la complicité d'artistes confirmés pour garantir la richesse des échanges. Aussi, il reste à déterminer sur quels critères les artistes pourront rejoindre le groupe. Cette nouvelle action pourra être lancée dès 2022 à titre expérimental avec, comme point d'ancrage, le choix d'une thématique très transversale, peu traitée par ailleurs.

### **Un lieu « bienveillant » pour les artistes**

*Texte de Jordi Galí (Chorégraphe, Cie Arrangement provisoire)*

L'artiste dans le spectacle vivant a ceci de particulier qu'il lie souvent son travail de création à une structuration administrative et humaine qui lui est propre. Ce fonctionnement est à mi-chemin entre celui d'une entreprise culturelle et d'un atelier d'artiste, et le met en relation avec nombre d'acteurs de l'écosystème culturel : tutelles, fondations, programmeurs, élus, publics, techniciens, interprètes, ...

Ceci lui demande de porter une attention particulière quant à l'accès aux ressources de formation et d'actualisation de ses compétences propres ainsi que de son équipe. Cela nécessite une veille et une mise à jour des problématiques et dispositifs particuliers du secteur culturel.

C'est souvent par le biais d'échanges informels et directs que les artistes et leurs équipes fonctionnent comme une courroie de transmission et permettent la mise en place de synergies favorisant l'intelligence collective, la prise de conscience et possibilité de partager les informations et les endroits de difficulté.

L'Agence AURA-SV peut incarner cet espace de brassage interprofessionnel et interdisciplinaire. En offrant aux artistes et à leurs équipes non seulement un accès aux ressources et un accompagnement dans leur processus de structuration, mais aussi en générant pour et avec eux un espace de parole libre et informé, sécurisé et sans langue de bois. Un espace de bienveillance et articulé qui puisse accueillir et alimenter les échanges des artistes et de leurs équipes.

### **La création artistique et le vivant**

*Texte de Vincent Bady (Metteur en scène, Synavi)*

La crise écologique actuelle nous conduit à repenser nos rapports avec les vivants. Les pensées et les pratiques de l'art qui sont centrées sur l'exception humaine et font des autres vivants (animaux et végétaux) de simples figurants de notre aventure terrestre sont aujourd'hui mises en question.

Comment un nouveau paradigme écologique, ouvert à la diversité du vivant, peut ressourcer l'activité artistique dans tous ses aspects (processus de création, modes de production et de diffusion, conditions de réception) afin de contribuer à élargir les imaginaires communs, mission essentielle de

la création d'art VIVANT ?

### Pistes d'actions :

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mises en place dans les trois prochaines années.

#### • Actions poursuivies

##### > Rencontres professionnelles autour des problématiques liées à la création artistique

*Ces rencontres professionnelles ouvrent le débat sur des thématiques sensibles ou émergentes en présence de spécialistes reconnus (élus, universitaires, artistes...) et permettent aux artistes d'échanger sur leurs problématiques communes avec d'autres professionnels du spectacle vivant ou des mondes de l'art en général.*

- *L'itinérance ;*
- *Amateurs / professionnels : la croisée des mondes ;*
- *Les Droits culturels ;*
- *La Coopération ;*
- *Les Projets de territoires ;*
- *L'Education artistique et culturelle...*

##### > Dispositif d'accompagnement collectif

*Dispositif construit autour du binôme artiste / chargé de production ou administrateur*

*Vous portez en équipe un projet artistique ou culturel depuis plusieurs années ? Vous avez besoin de prendre du recul pour pouvoir structurer la suite de vos actions et inventer l'avenir ? Venez en binôme (directeur artistique et responsable de sa mise en œuvre) pour resituer votre projet dans son histoire, en clarifier les contours actuels, identifier des perspectives d'évolution grâce à des outils d'analyse et croiser vos réflexions avec d'autres équipes. Il était nécessaire de repenser le dispositif Start me Up (5 jours d'accompagnement), dispositif d'accompagnement central de l'agence durant de nombreuses années (plus de 80 artistes, équipes artistiques, lieux, festivals... accompagnés).*

*Ce dispositif se déroulera sur une journée et de manière thématique (travailler mon projet, ...)*

#### • Nouvelles actions proposées

##### > Développement des liens entre l'agence et les structures d'enseignement supérieur

##### > Groupe de travail Artistes

*Ces rendez-vous collectifs, participatifs et thématiques réunissent des artistes expérimentés de secteur différents (danse, théâtre, musique, arts de la rue...) pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, partager leurs expériences et les difficultés rencontrées sur leur réalité professionnelle.*

*Thématiques envisagées :*

- *La transmission ;*
- *La création et le vivant ;*
- *Les droits culturels ;*
- *... /...*

##### > Accompagnement des artistes SV du dispositif « Création en cours »

*Quinze artistes sont soutenus en Auvergne Rhône Alpes pour un temps de recherche, d'expérimentation et de création. Les projets artistiques comportent un temps de transmission auprès*

*d'élèves de CM1 ou CM2 dans les territoires les plus éloignés de l'offre artistique labellisée, en particulier en milieu rural, et périurbain et dans les territoires d'outre-mer. L'articulation et la porosité entre acte de création, partage et transmission sont au cœur de l'identité de ce programme. Création en cours croise les enjeux de soutien à la création, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires. Initié dans la dynamique des Assises de la Jeune Création, Création en cours est un programme national de soutien à l'émergence artistique porté par les Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la Culture en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.*

**> Présence d'AURA-SV dans les structures de formations supérieures**

*Prise de contact avec les structures de formations SV en région (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre - ENSATT, Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon - CNSMD, Ecole de la Comédie de Saint-Etienne, Cefedem Auvergne Rhône Alpes, Centre de Formation de Musiciens Intervenants - CFMI...) afin de présenter les actions de notre structure et d'envisager des partenariats ou des liens plus approfondis (comme par exemple le dispositif d'accompagnement Inser-sons monté en 2018 en partenariat avec le Cefedem).*

**> Développer les liens avec les lieux de diffusion intermédiaires**

*Afin d'effectuer un travail d'accompagnement ou de soutien à la professionnalisation auprès de jeunes artistes, il est aussi possible de travailler avec des lieux de diffusion intermédiaires ou les réseaux les regroupant (réseau des scènes découvertes...)*

*A Thou Bout d'Chant, Ecole de Cirque de Lyon , Espace 44 , Kraspek Myzik, Le Croiseur, Théâtre des Clochards Célestes, Théâtre de l'Elysée, Théâtre des Marronniers*

## **2.5 - Participer à l'animation du dialogue interprofessionnel**

*Texte de Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue), Vincent Bady (Synavi), David de Abreu (AMTA), Marjorie Glas (chargée de mission COREPS- AURA-SV) & Nicolas Riedel (directeur – AURA-SV)*

Le dialogue interprofessionnel s'inscrit dans des processus de concertation entre les structures employeurs et les salariés en vue de l'organisation et de l'amélioration des relations individuelles et collectives du travail.

Des procédures de dialogue interprofessionnel, qui fonctionnent bien, sont susceptibles de résoudre d'importantes questions économiques et sociales, d'encourager la bonne gouvernance, de favoriser un climat social apaisé et la stabilité professionnelle et de stimuler le développement économique des filières.

Ce travail spécifique mené par l'agence Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant se mène dans un dialogue constant entre les acteurs de terrain et les collectivités partenaires.

### **Éléments de contexte : un besoin de dialogue interprofessionnel ravivé par la crise sanitaire**

Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes est porteur d'une importante tradition de dialogue social dans le secteur du spectacle vivant : la création du COEF (contrat objectif emploi formation) en 2005 et l'organisation des états généraux de la culture il y a quelques années avaient permis d'initier de nombreux échanges entre acteurs culturels – employeurs, salariés – et élus.

La création récente des CLTC (conseils locaux des territoires pour la culture) et la réactivation d'un COREPS (comité régional des professions du spectacle) viennent aujourd'hui raviver cette tradition dans un contexte de sortie de crise sanitaire où un dialogue accru entre employeurs, salariés et élus semble plus que jamais nécessaire pour trouver des solutions concrètes aux problèmes apparus depuis mars 2020.

### **COEF & COREPS, deux dispositifs au centre de l'accompagnement du dialogue interprofessionnel**

Depuis l'année 2006, l'agence Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant s'engage dans le travail de mise en œuvre du COEF, a participé à son animation et à la mise en œuvre opérationnelle d'actions (Scène et coulisses, baromètre de l'emploi et de la formation, ateliers...) avec l'ensemble des partenaires engagés sur ce dispositif (Pôle emploi scènes et images, Afdas, DREETS, services de la région (culture & formation), Etat, partenaires sociaux, CPNEF-SV et AV...).

Ce contrat a offert un cadre de travail favorable à l'émergence de coopération et de partenariats entre ses différents membres, par une meilleure connaissance de l'organisation et des dispositifs de chacun, permettant ainsi cohérence, complémentarité, transversalité et réactivité dans la mise en œuvre des actions (dispositifs d'aide et d'accompagnement, de modules de formation, d'appui RH, de rencontres thématiques (FONPEPS...))

Ce qu'a travaillé l'agence dans le cadre du COEF :

- Un renforcement de l'accès à la formation et l'information des professionnels du spectacle vivant par l'intermédiaire de journées d'information et d'ateliers thématiques ainsi que du Forum Entreprendre dans la culture ;
- De la ressource et des données partagées en lien avec la CPNEF-SV ;

- Une réflexion autour d'une chaîne de dispositifs en vue de la pérennisation des emplois dans le cadre des dispositifs d'accompagnement Start me Up et Cultur'diag ;
- La mobilisation des acteurs autour de la prévention des risques professionnels dans la mise en œuvre d'une journée dédiée en coopération avec le Festival des Nuits de Fourvière, le CMB / Thalie Santé, la DREETS et l'AST ;
- Le déploiement d'actions partenariales visant l'accès / le retour à l'emploi dans les filières. Actions menées en collaboration avec Pôle emploi Scènes et images, la DREETS ou l'Afdas ;
- La création d'un portail unique agrégateur de sites internet et informations à destination des professionnels du spectacle vivant et enregistré par l'intermédiaire de sites internet dédiés.

Il en est de même aujourd'hui avec la mise en œuvre du COREPS régional qui réunit l'ensemble des parties prenantes du dialogue interprofessionnel (Etat, collectivités territoriales, élus, syndicats employés et employeurs, réseaux, fédérations, collectifs...) qui vont travailler de concert à la mise en œuvre de la co-construction des politiques publiques de la culture à destination des personnes.

### **Formes et enjeux du dialogue interprofessionnel pour l'agence et le secteur du spectacle vivant**

La question du dialogue interprofessionnel a jusqu'ici été incarnée au sein de l'agence par l'observation de la plateforme (qui réunit un certain nombre de d'organisations d'employeurs et de réseaux et fédérations professionnels) puis par la participation de l'agence au COEF.

Aujourd'hui, ce rôle prend de l'ampleur avec la coordination du COREPS. Ce rôle d'animation du dialogue social nécessite pour l'agence d'assumer une fonction de neutralité et de dialogue constructif avec les pouvoirs publics. Il demande également de penser à sa bonne articulation avec les autres missions de l'agence.

Les enjeux du dialogue interprofessionnel sont de taille pour le secteur. Ils renvoient tout à la fois à des problématiques d'ordre politique ou éthique (élargir la prise de décision, prendre en compte la pluralité des points de vue, favoriser l'échange, organiser le consensus) et bien-sûr professionnel (améliorer les pratiques, favoriser les coopérations et coordonner les actions). Le dialogue interprofessionnel permet de :

- Eviter que les décisions ne soient prises par les personnes bénéficiant du plus grand capital relationnel ;
- Travailler ensemble la question de l'intérêt général ;
- Travailler à une meilleure efficacité et articulation des politiques publiques en matière culturelle ;
- Affronter les points de vue entre les élus, le secteur culturel (employeurs et salariés) et le secteur social ;
- Aider à se connaître, de prendre du recul, d'embrasser de vraies problématiques de réseaux.

### **Comment articuler les missions de l'agence avec l'animation du dialogue interprofessionnel en région ?**

Entre le travail mené au sein du COEF et du COREPS, l'animation du dialogue doit se penser en coopération. Il s'alimente à partir des ressources produites par l'agence, les organisations professionnelles représentatives, les réseaux... Il se construit dans l'échange permanent avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, Région, syndicats, réseaux, agences régionales, CPNEF...), la concertation et se doit d'être une force de proposition et de résolution.

Outre l'animation du dialogue interprofessionnel à travers ces deux instances que sont le COEF et le COREPS, l'agence devra avoir un rôle affirmé de contribution au dialogue en alimentant les discussions. Il s'agit tout à la fois de transmettre les informations qui viendront nourrir les échanges, de produire si nécessaire des ressources utiles et de faire remonter des questions et des expériences issues du terrain.

Nous dressons ci-après une liste de propositions d'actions qui sont autant de sujets susceptibles d'être enrichis par le travail de l'agence.

- Suivre l'expérience des GIP Cafés Cultures<sup>27</sup> (en partenariat avec la Métropole de Clermont-Ferrand et la Ville de Lyon, entre autres) ;
- Suivre les expérimentations portées par les lieux intermédiaires, les lieux de création partagés et les tiers-lieux non labellisés en tant qu'espaces d'expérimentation d'une alternative possible ;
- Suivre les expériences menées pour favoriser l'égalité Hommes/Femmes dans le spectacle vivant (exemple : Fédération des arts de la rue, parité H/F, violences sexuelles...) ;
- Evaluer le dispositif du FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle) et son efficience sur le territoire régional depuis sa mise en place. Ce fonds créé en 2016 pour soutenir activement l'emploi pérenne dans le spectacle vivant et enregistré, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Destiné aux entreprises et établissements publics du spectacle ainsi qu'aux artistes et techniciens qu'ils emploient, le fonds encourage la création d'emplois et incite les structures à allonger la durée des contrats de travail ;
- Collecter les expériences menées au titre de l'éco-responsabilité (notamment dans les politiques menées par les collectivités territoriales (ex : département de l'Ardèche, Métropoles, Région...) ;
- Effectuer une veille sur l'état des discussions sur la question de l'espace public, contribuer à la réflexion sur la formation des élus sur les questions d'occupation de l'espace public (cf. Artcena, Fédération des arts de la rue, Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC), Cirqu'aura...) ;
- Effectuer une veille sur les chantiers' d'éducation artistique et culturelle / Projets de territoire susceptibles de renouveler les pratiques (participation des amateurs, résidences, gouvernance etc.) ;
- Contribuer à la réflexion sur l'insertion professionnelle des jeunes artistes et des compagnies émergentes, réfléchir à ce qu'est un parcours de jeune artiste (en lien avec les structures d'enseignement professionnel) ;
- Effectuer une veille sur la formation professionnelle en direction des artistes, saisir son évolution compte-tenu des baisses récentes de cotisations. Sur ce point, nécessité d'inviter ponctuellement des partenaires spécialistes de la question de l'insertion (Cefedem, CFMI, ENSATT, CNSMD, Grim Edif, etc.) ;
- Contribuer à la réflexion sur la diversité (sociale, ethnique, handicap, territoire...) du secteur du spectacle vivant : interroger notamment le rôle de la formation et de l'information en la matière ;
- Un appel à contribution sous forme de document commun pourrait enfin être mis en place pour collecter les ressources et expériences utiles qui échapperaient à notre observation (expériences positives, remontées de terrain, etc.).

## **Travailler à la transmission des travaux produits dans le cadre du COEF et du COREPS**

---

<sup>27</sup> <https://gipcafescultures.fr/>

L'agence devra enfin travailler à la transmission des travaux réalisés dans ces deux instances de dialogue interprofessionnel, notamment en mobilisant son réseau et sa connaissance des acteurs et des territoires de la région. Il est particulièrement important d'aider les élus qui le souhaitent à mettre en place des outils nouveaux susceptibles de faire évoluer leurs pratiques en matière culturelle.

Il est aussi essentiel de travailler à déployer les résultats des travaux du COREPS sur l'ensemble du territoire Auvergne Rhône Alpes. Cela pourra se faire en impliquant des relais territoriaux dans la vie et l'animation du COREPS et en mobilisant les usagers de l'agence sur les questions discutées dans le cadre du dialogue social.

L'agence se fait, par l'intermédiaire de son site internet ou de la Lettre d'information COREPS, le relais des ressources produites par l'ensemble des parties prenantes du dialogue interprofessionnel (travaux de l'observatoire de la CPNEF-SV, des données produites par Pôle emploi, des données transmises par le CNPS, des travaux des organisations syndicales ou des réseaux...).

Ce travail de mise en lumière des ressources est essentiel pour disposer de diagnostics partagés et avancer vers des solutions pérennes.

### **Risques professionnels et qualité de vie au travail dans le spectacle**

La question des risques professionnels et de la qualité de vie au travail a devenue prégnante depuis de nombreuses années et le secteur du spectacle vivant se trouve en demande d'accompagnement et d'information sur ce sujet.

Sujet vaste qui embrasse les questions de sécurité, d'organisation RH, de management ... et qui concerne tous les métiers du secteur : direction, administration et technique.

Dans ce cadre, différentes actions ont été menées : visite médicales dédiées, accompagnement de lieu par le CMB, mis en œuvre d'une rencontre dédiée.

Cette démarche opérationnelle a été saluée par les professionnels du secteur qui ont souligné la nécessité de disposer d'outils pratiques spécifiquement adaptés aux entreprises relevant de la branche du spectacle vivant.

Auvergne Rhône-Alpes spectacle vivant et les Nuits de Fourvière ont proposés la mise en œuvre d'un site internet spécifiquement dédié aux logiques de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans le secteur du spectacle vivant. Ce site internet valorise les documents issus des rencontres préventions 2018, 2019 et 2020 et met régulièrement en ligne de nouvelles ressources à destination des acteurs de la branche (sécurité et montages, organisation du travail, risques psychosociaux, document unique, pratiques addictives, dialogue social, reprise et continuité d'activité...).

L'architecture du site internet mis en œuvre en juin 2020 a été financée par le CMB / Thalie Santé, Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant et les Nuits de Fourvière. Le FACT, quant à lui, a permis le financement de nombreuses fiches pratiques liées à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur d'activité. Le FACT financera également un film pédagogique sur cette même thématique.

<b>Pistes d'actions :</b>
---------------------------

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mis en place dans les trois prochaines années.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Actions poursuivies</b></li></ul>
--

#### > Participation aux instances du COEF

*Le contrat d'objectif emploi formation est une démarche de contractualisation concernant les métiers et la formation des secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, du cinéma, du jeu vidéo, du livre et les arts plastiques entre l'Etat (DRAC, DREETS et Rectorats), la Région Auvergne Rhône-Alpes et les partenaires sociaux représentant les salariés et les employeurs des différentes filières.*

*AURA-SV est membre de la gouvernance du COEF, tant sur le comité de pilotage que sur le comité technique avec des structures partenaires comme Pôle emploi scènes et images, l'Afdas, la DREETS, Via Compétences, L'Etat, la Région (services culture et formation professionnelle), les rectorats...*

*L'agence est l'un de ses partenaires depuis le premier contrat signé en 2007, époque où elle a porté le diagnostic préparatoire.*

*Elle participe aux comités techniques et de pilotage, et copilote certaines de ses actions. Après un avenant de prolongation du deuxième COEF 2012-2015, les partenaires se sont engagés dans un troisième COEF pour la période 2020-2025, adopté il y a un an. Etendu à l'ensemble de la région AURA, son particularité est d'aujourd'hui embrasser la quasi-totalité du secteur culturel : spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, jeux vidéo, livre et arts visuels.*

*Avec l'Afdas, nous sommes référents pour le spectacle vivant et chargé de l'animation des groupes de travail.*

#### > Mise en œuvre d'actions COEF

*5 axes ont été définis par l'ensemble des partenaires :*

- *1/Soutien à l'activité artistique et culturelle,*
- *2/Soutenir et accompagner les dirigeants dans la Gestion des Ressources Humaines,*
- *3/Développer et consolider l'emploi culturel,*
- *4/Adapter et développer la formation initiale et continue,*
- *5/Améliorer la Qualité de Vie au Travail.*

*L'agence est partie prenante de nombre d'actions concernant le spectacle vivant ou transversales : mise en place et animation du COREPS, portage et organisation annuels du Forum Entreprendre dans la Culture, mentorat des chargés de diffusion, mises à jour du site Travailler dans la Culture, rencontre à venir autour de la diversité et la mixité, mise en place et animation d'un site internet ressource sur les risques professionnelles et participation à la journée annuelle des Nuits de Fourvière, soutien aux acteurs pendant la pandémie de la Covid-19 (webinaires, informations, rendez-vous avec des spécialistes...)*

#### > Groupe de travail et rencontre sur les Risques professionnels

*Groupe de travail organisé dans le cadre du COEF en partenariat avec la DREETS, Pôle emploi, l'Afdas et le CMB / Thalie Santé. Cette démarche a donné lieu à la mise en place d'une journée professionnelle dédiée relative à la prévention des risques dans le secteur du spectacle vivant. La rencontre organisée vise à établir un état des lieux des logiques de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans le secteur. Journée organisée dans le cadre du Festival des Nuits de Fourvière au mois de juin. Proposition agréementée d'un site internet dédié.*

#### > Etude sur l'égalité Femmes/Hommes dans les structures labélisées

*Depuis les états généraux de l'égalité Femmes Hommes dans la culture à Lyon au Théâtre des Célestins en octobre 2016, marqués par la déclaration d'intention pour l'égalité professionnelle dans les arts et la culture, signée par tous les niveaux de collectivités de la culture en région: Préfecture,*

DRAC, Région, Métropole, Ville de Lyon, AURA-SV conduit une étude régionale régulière sur l'égalité Femmes/Hommes dans les structures labellisées du spectacle vivant et des arts visuels par la DRAC AURA. Sa [dernière parution](#) portait sur les saisons 2017-2018 et 2018-2019, avant la pandémie ; la prochaine, à paraître en novembre 2021, portera sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021, toutes deux impactées par la crise sanitaire. A ce jour, le constat montre peu d'évolutions depuis la publication des rapports préoccupants de Reine Prat en 2006-2009, à l'issue de son enquête sur la place des femmes dans les institutions culturelles. L'agence, dont H/F est membre du CA, y portera une attention particulière dans le cadre du renouvellement de sa convention.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Nouvelles actions proposées</b></li></ul>
--

#### > **Coordination et animation du COREPS Auvergne Rhône Alpes des groupes de travail**

Le travail de coordination et d'animation du COREPS vise à favoriser la relation entre partenaires sociaux (employeurs et élus du spectacle vivant et enregistré en région) et l'Etat et les collectivités locales (membres des associations d'élus et représentants de la DRAC et de la Région).

La mission de l'agence consiste à assurer aux membres du COREPS de bonnes conditions de concertation et de négociation et à leur permettre ainsi d'élaborer des séries de préconisations pour l'amélioration des conditions d'exercice des activités du secteur. Outre la résolution d'un certain nombre de problématiques, l'objectif du COREPS s'inscrit également dans une logique de co-construction des politiques publiques de la culture.

Pour mener à bien cette mission, l'agence organise et prend en charge le secrétariat des différentes instances du COREPS : la plénière annuelle, le comité de pilotage et les différents groupes de travail. Pour chacune de ces instances, l'agence recueille les souhaits des organisations membres, synthétise un ordre du jour et transmet, si nécessaire, les ressources susceptibles de venir nourrir le dialogue et d'assurer une égalité d'informations entre les membres.

#### > **Coordination et animation des groupes de travail COREPS**

L'agence organise les différents groupes de travail qui composent le COREPS, en assure le secrétariat et propose des ressources susceptibles de nourrir les échanges. Les six groupes identifiés jusque-là relèvent des thématiques suivantes :

- Politiques publiques ;
- Emploi et formation ;
- Territoires et publics ;
- Production et diffusion ;
- Festivals ;
- Protocoles sécurité et occupation de l'espace public.

En aval des échanges, l'agence assure également la rédaction des comptes rendus et leur diffusion à la totalité du secteur professionnel du spectacle vivant et enregistré.

#### > **Lettre d'information COREPS**

La communication des travaux du COREPS s'articule autour de deux outils principaux : une newsletter et le site de l'agence.

La newsletter, intitulée « La lettre du COREPS », bimestrielle, a vocation à informer des travaux menés dans les différents groupes de travail et propose également un point sur l'actualité syndicale du secteur. Elle sera diffusée à tous les membres du COREPS, dont il est attendu qu'ils la transfèrent dans leurs réseaux respectifs (organisations syndicales, réseaux, associations d'élus, etc.).

La lettre sera également accessible sur inscription sur le site de l'agence.

#### > **Onglet COREPS sur le site internet de l'agence**

Le site de l'agence présente désormais un onglet dédié au COREPS. Il comporte des informations relatives à l'organisation et au fonctionnement du COREPS (règlement intérieur, liste des membres du

COREPS). Un menu déroulant permet ensuite de s'enquérir des activités menées dans le cadre du COREPS : comptes rendus de réunion et actualités des groupes de travail seront téléchargeables sur le site.

#### **> Participation à l'inter-COREPS**

*La mise en œuvre du COREPS a révélé l'intérêt d'échanges réguliers avec les COREPS des autres régions. Un inter-COREPS, réunissant les animateurs et animatrices en charge de la coordination des différents COREPS régionaux a ainsi vu le jour en juin 2021. Réunissant jusqu'ici les acteurs de Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, l'inter-COREPS se réunit environ une fois tous les deux mois. Il vise la mise en commun d'expériences et propose un travail collectif de veille sur l'actualité syndicale du secteur du spectacle vivant et enregistré.*

#### **> Participation aux instances nationales du COREPS**

*Le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes a enfin vocation à participer au Comité des COREPS, qui doit être prochainement mis en place par la Direction Générale de la création artistique (DGCA) au ministère de la culture. Ce comité réunira les animateurs des différents COREPS (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Bourgogne Franche-Comté pour l'instant) tous les trois mois.*

*L'objectif de ces réunions est de permettre des remontées de terrain susceptibles de venir nourrir la politique culturelle étatique et de favoriser une meilleure articulation avec les travaux menés dans le cadre du CNPS (comité national des professions du spectacle).*

## **2.6 - Accompagner les transformations sociétales et les innovations culturelles**

*Texte de Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'Arte), François Journet (Cefedem AURA), Camille Wintrebert (chargée de mission économie, législation et entrepreneuriat culturel – AURA-SV) et Léo Anselme (chargé de mission territoires et politiques publiques – AURA-SV)*

Ce à quoi nous assistons dans les associations, les entreprises artistiques et culturelles, les collectivités ne constitue ni plus ni moins que le début d'une nouvelle révolution. Impacté de manière forte par les transformations techniques (numérique...) et sociétales (nouveau rapport au travail, crise sanitaire, nouveau rapport ville/campagne...), les personnes œuvrant pour le spectacle vivant ont besoin de nouveaux repères, d'éclairage sur de nombreux sujets.

Devant ces attentes de plus en plus fortes, tout doit être mis en œuvre pour aider les personnes à s'approprier ces sujets, tout en s'assurant qu'elles continuent de délivrer un bon niveau de performance, gage indispensable de la pérennité de leurs projets. Il s'agit donc bien de concilier sens, impact et faisabilité.

C'est le rôle de l'agence Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant que d'anticiper et de proposer à la réflexion ces nouveaux enjeux.

### **Des transformations en cours**

La société et le monde évoluent. Ces transformations sont parfois le fait de mobilisations, le fait de progrès et d'avancées sociétales, elles peuvent être impulsées par la puissance publique, le secteur associatif ou s'imposer de manière inéluctable comme c'est le cas pour les enjeux environnementaux.

La culture et le spectacle vivant ne sont pas hors sol, en dehors de la société, hors du monde. Parfois précurseurs, d'autres fois peinant à se saisir pleinement d'enjeux pourtant nécessaires, les acteurs artistiques et culturels et l'ensemble des maillons de l'écosystème sont traversés comme les autres secteurs par ces transformations.

A travers son rôle de ressource, d'accompagnement du spectacle vivant, l'agence doit elle aussi trouver son positionnement vis-à-vis d'un secteur affecté par ces nécessaires évolutions, et plus largement d'une société qui change, d'un monde en mutation.

### **Un positionnement nécessaire**

Cette implication est rendue d'autant plus nécessaire, que certaines transformations voient une forme d'accélération, et que les sollicitations émanent tout autant des acteurs culturels, que des institutions, aussi bien qu'en interne.

Face à la complexité de certains enjeux, face à la difficulté de mettre en œuvre un véritable processus de transition, on observe en effet une demande de plus en plus précise de la part des équipes artistiques et culturelles, d'être mises en réseau, d'être outillées, d'être accompagnées sur la transition écologique, sur les enjeux de démocratie, d'inclusion, de coopération, de parité etc.

Les institutions elles aussi, reflétant la prise en compte par la puissance publique de certains enjeux, traduisant parfois des avancées législatives ou réglementaires, deviennent plus vigilantes à certains critères, sollicitent des bilans sur le plan de la responsabilité environnementale, de la parité F/H.

Ces sollicitations rejoignent enfin, en interne, des préoccupations tant du conseil d'administration que de l'équipe salariée, également poreux aux transformations à l'œuvre, et attentifs à prolonger le sens et la cohérence sur le plan des valeurs, dans leur implication et dans leurs actions au sein de l'agence.

Au carrefour de plusieurs disciplines, de différents types d'acteurs, d'enjeux et de secteurs multiples, AURA-SV peut se saisir de son rôle de courroie de transmission, d'observateur, de traducteur, de facilitateur.

A la fois chambre d'écho des transformations à l'œuvre, pour les repérer, les anticiper, les rendre visible, AURA-SV accompagne également un mouvement, s'inscrit dans une dynamique de changement, en s'impliquant, en prenant part.

### **De quoi parle-t-on ?**

On peut parler ici de quatre grandes familles de transformations sociétales et environnementales :

- Le rapport à l'humain (soin, inclusion, parité F/H, diversité, handicap, droits culturels, management, qualité de vie au travail, solidarité) ;
- Le rapport à la planète (éco-responsabilité, biodiversité, gestion des déchets, enjeux climatiques) ;
- Le rapport à l'écosystème territorial (coopération, communs, mutualisation, transversalité, accompagnement à nouvelles formes de gouvernance, démocratie, ruralité) ;
- La révolution numérique qui modifie en profondeur les manières d'être au monde. Même si de nouveaux outils sont aujourd'hui utilisés se sont aussi les usages qui sont transformés de manière durable.

### **Comment ?**

- Interroger le fonctionnement et l'action mêmes de l'agence au regard de ces évolutions :
  - # En réalisant un diagnostic de l'existant ;
  - # En identifiant les enjeux et leviers d'action permettant de s'inscrire dans une transition sociétale et environnementale.
- Avoir confiance en la capacité créative des personnes pour innover, transformer, imaginer de nouvelles façons de faire :
  - # En étant des « capteurs » : repérer, être à l'affût, collecter les initiatives, identifier les bonnes pratiques, les idées innovantes, faire témoigner les acteurs ;
  - # En étant des pollinisateurs : valoriser, inspirer, donner à voir, faciliter l'essaimage.
- Contribuer au débat d'idée, à la connaissance autour des innovations sociétales et environnementales :
  - # En croisant, nourrissant, enrichissant la pensée entre différents types d'acteurs (collectivités, équipes artistiques, acteurs d'autres secteurs) ;
  - # En incluant ces enjeux et thématiques dans des espaces et événements portés par l'agence (Forum entreprendre, rencontres professionnelles, webinaires...).
- Contribuer au développement d'outils et de référentiels pour accompagner la transformation :
  - # A travers une démarche de synthèse, de cartographie des ressources existantes ;
  - # En développant de la ressource et des outils (ingénierie, méthodologie) en transversalité avec d'autres acteurs repérés pour chaque problématique ;

- # En étant en veille sur les initiatives et dispositifs existants ;
- # En capitalisant les contenus, expériences, témoignages ;
- # En ayant un espace dédié sur le site ?
- # Vigilance : ne pas surajouter à l'existant, bien identifier les manques, ne pas repartir de zéro.
- Faciliter la mise en réseau des acteurs pour contribuer à des dynamiques collectives de changement :
  - # En favorisant l'échange de pratiques (groupe droits culturels ou éco-responsabilité, groupes métiers existants) ;
  - # Accompagner la réflexion des lieux et des équipes au travers de temps forts ou de modules collectifs, favoriser la mise au travail et la traduction concrète de ces transformations ;
  - # Se positionner en traducteurs, opérer les jonctions entre différentes expertises, ajuster l'existant ;
  - # Vigilance : ne pas être directement opérateurs, ne pas se positionner sur le champ de la formation, ne pas faire à la place de (des experts, des organismes dédiés aux transitions, etc).

### Avec qui ?

- En lien avec les acteurs de terrain, ceux qui créent, produisent, diffusent..;
- En lien avec les collectivités et les institutions qui les accompagnent ;
- En lien avec les acteurs spécialisés sur les différents champs :

### Rapport à l'humain :

- # La parité : association HF en région, Ministère de la culture, Fédération des arts de la rue, SACEM ;
- # La diversité : Décolonisez les arts, Dispositif 1<sup>er</sup> acte (TNS), Traces, Festival Sens Interdit, Sparktoo... ;
- # L'inclusion : Solid'arte, Fondation Carasso, Labo Cités, Licra, Ligue des Droits de l'Homme, Culture 21, Filigrane / Arpenteurs, Escargot Migrateur, Culture et Démocratie ;
- # La santé : Invitation à la beauté, Interstices Culture et santé, Parcours culturel spectateurs sourds (PCSS) porté par le NTH8 ;
- # La jeunesse : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - INJEP, Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne - MRJC, Culture Pour tous, Cap Berriat, Jeunesses Musicales de France ;
- # Le handicap : Pôle emploi (CAP emploi – conseiller handicap), Théâtre du Point du Jour, Accès culture, Responsable H+ (Région), le NTH8 ;
- # La qualité de vie au travail : Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail. - ARACT, La Fabrique Spinoza, DREETS, Service de santé au travail - AST, Thalie Santé (ex CMB).

### Rapport à la planète :

- # L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, Shift Project, We Count ;
- # Drastic on plastic, Aremacs, ACT (artiste citoyen en tournée), EDEOS (Opéra Lyon), etc.

### Rapport à l'écosystème territorial :

- # DRJSCS, Association Auvergne Rhône Alpes des Directeurs des affaires culturelles - aDACara, Fédération Nationale des Associations de Directeurs des affaires culturelles - FNADAC, Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture - FNCC, Groupes élus départements, *Association des maires ruraux de France* – AMRF ;
- # Ciedel, Cap Rural, Union Nationale des Acteurs du Développement Local - Unadel, *Centre national de la fonction publique territoriale* - CNFPT, Francas, Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - CEMEA, MJC, Foyers Ruraux, Les Localos, Créa'rural, Avise,

## Pistes d'actions :

Sont présentées ici les actions qui pourraient être poursuivies et les pistes d'actions nouvelles qui seraient mis en place dans les trois prochaines années.

### • Actions poursuivies

#### > Atelier de sensibilisation sur l'éco-responsabilité

*Atelier de sensibilisation d'une demi-journée / 1 journée autour des méthodologies à mettre en œuvre pour inscrire son projet (lieux, compagnies, festivals, collectivités territoriales...) ou son équipe dans un travail au long cours autour des enjeux de l'éco-responsabilité (gestion des déchets, empreinte carbone...). L'éco responsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel.*

*5/4 ateliers par an pour les structures, 1 à 2 ateliers annuels pour les collectivités territoriales et les agents de développement culturel.*

*Par ailleurs l'agence est partenaire des Journées de l'évènementiel éco-responsable – JEER sur invitation d'Aremacs où nous intervenons sur le travail mené dans le secteur du spectacle vivant.*

#### > Journées d'information

*Les journées d'information expose toute la réalité d'une situation, d'une problématique et tente d'y apporter des éléments de questionnement ou de résolution. Dans le cadre de ces journées nous pouvons proposer une transmission rapide d'information autour d'un nouveau concept, d'une idée, d'un projet. Elles permettent à chacun de valider ou non des pistes de travail. Elles sont animées par les chargés de mission de l'agence.*

*3 à 4 journées d'information par an*

#### > Focus thématiques

*Ces focus thématiques sont l'occasion pour les personnes de prendre connaissance de nouveaux dispositifs, de nouveaux projets où de problématiques nouvelles qui percutent les mondes de l'art (santé, handicap, RSO/RSE...).*

*Exemples : Shift Project, Aremacs...*

*3 à 4 focus thématiques par an*

### • Nouvelles actions proposées

#### > Participation et co-construction au dispositif porté par We Count

*We Count propose un dispositif qui accompagne les entreprises et organisations dans la réduction de leur empreinte carbone, notamment à travers des formats collectifs d'accompagnement et une plateforme de comptabilité carbone. Cette de spectacle vivant (lieu, compagnies, festivals) dans une promotion dédiée. Le dispositif de trois mois se compose de trois ateliers collaboratifs durant lesquels les représentants des entreprises échangeront sur leurs expériences. Entre chaque événement, ils bénéficieront d'interventions d'experts.*

*Cette promotion d'une dizaine de structures se déroulera novembre 2021 / mars 2022.*

*9 Structures inscrites dans le dispositif: La Tannerie – SMAC de Bourg-en-Bresse, Le Centre chorégraphique national de Grenoble, Les Biennales de Lyon, L'Orchestre des Pays de Savoie, La Cascade - Pôle National des Arts du Cirque – Bourg-Saint-Andéol, Quelques p'Arts... Centre National*

des Arts de la Rue Rhône-Alpes (SOAR), L'Hexagone de Meylan – Scène nationale Arts Sciences, Le Transbordeur, AURA-SV.

<https://www.wecount.io/>

**> Groupe de suivi des structures ayant suivi l'accompagnement We Count**

*L'agence pourrait mettre en œuvre un groupe de suivi des structures ayant suivi l'accompagnement We Count afin d'accompagner cette transition (diminution de l'empreinte carbone). Quelles actions pouvons-nous mener en commun ? Comment pouvons-nous contribuer en collectif ? Comment faire réseau.*

*2 réunions par an*

**> Groupe de travail régional des DLA sur la RSE/RSO**

*Le Dispositif Local d'Accompagnement accompagne les associations et entreprises solidaires porteuses d'emploi dans leur projet de consolidation et/ou de développement. En lien avec des acteurs locaux, ils souhaitent travailler autour des questions RSE/RSO. La responsabilité sociétale des organisations (entreprises, collectivités, associations...) est la contribution volontaire des organisations au développement durable<sup>28</sup>.*

**> Groupe de travail régional « Droits culturels »**

*Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, InterSTICES, l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne et le Château de Goutelas mettent en place un cycle de rencontres dédiées aux droits culturels, qui se dérouleront en 2021-2022 dans différents lieux d'Auvergne-Rhône-Alpes.*

*L'objectif est de proposer un lieu d'échanges où les acteurs culturels venus de différentes filières (livre, spectacle vivant, patrimoine, action culturelle et santé, éducation populaire, etc.) puissent analyser par le prisme des droits culturels une action qu'ils ont menée et s'enrichir des exemples des autres. Ces rencontres seront l'occasion de se former et de s'informer sur les droits culturels, mais aussi de questionner la manière dont ses projets sont mis en œuvre, de leur conception à leur évaluation.*

*Le parcours a été pensé sur un peu plus d'un an, comprenant des temps de rencontres en petits groupes pour permettre aux personnes qui le souhaitent un suivi régulier et un approfondissement des réflexions, couplées avec des temps très ouverts en grand groupe pour permettre aux personnes qui le souhaitent de découvrir cette forme de mise au travail des droits culturels pour éventuellement s'impliquer davantage. Afin de faciliter les déplacements des personnes volontaires, le cycle se déroule dans un périmètre relativement contraint (2h en voiture maximum d'un bout à l'autre). Chaque cycle se déroule dans un endroit différent du territoire.*

*Cycle sur 2021 / 2022*

**> Temps de pollinisation autour des innovations**

*Temps de partage, de transfert de connaissance ou d'expériences à un groupe de personnes (en interne, CA, acteurs culturels...) afin de les sensibiliser sur des innovations ou des expérimentations. La pollinisation est indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes, il permet la fécondation des idées et des processus innovants.*

**> Atelier « comment réinterroger le management de son équipe suite à la crise de la Covid »**

*Les questions liées au management des équipes ont pris une tournure nouvelle avec la crise sanitaire, et se sont avérées incontournables pour les managers, porteurs de projets, responsables d'équipes artistiques et de lieux. Comment repenser son management, son lien avec les personnes ? Comment recréer de nouvelles dynamiques dans un monde du travail en pleine mutation ?*

*2 / 3 ateliers par an*

---

<sup>28</sup> <https://www.artcena.fr/sites/default/files/medias/guide%20RSO-web.pdf>

# Conclusion

Un lieu, un projet comme celui que porte aujourd'hui Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant n'existe pas en soi, mais ne trouve sa raison d'être que dans la relation que les personnes, sur l'ensemble de la région, entretiennent avec lui.

Ce projet, co-construit avec l'ensemble des partenaires (associatifs), financeurs (Etat & Région) et l'équipe salariée, se veut porteur d'ambitions, d'ambitions pour les personnes qui font vivre le spectacle vivant, les porteurs de projets installés sur l'ensemble de notre vaste territoire, les partenaires publics qui œuvrent à les accompagner. Cette ambition nous devons la proposer et la partager avec le panel le plus large possible et cela ne peut être rendu possible que dans la relation.

Ce projet se veut engagé dans la défense des droits culturels des personnes et de la transition écologique, porteur d'une vision de partage et de démocratisation des arts et de la culture. Un projet en phase avec les évolutions et les soubresauts du monde contemporain. Un projet qui tient compte de toutes les personnes présentes inscrites sur le territoire, dans le respect de leurs identités et de leurs valeurs.

« Les seuls à croire encore au monde sont les artistes : la persistance de l'œuvre d'art reflète le caractère persistant du monde. Ils ne peuvent pas se permettre d'être étrangers au monde. Le danger consiste à entraîner le monde dans le déplacement, c'est-à-dire à transformer les oasis en désert. D'un autre côté, le seul fait qu'il y ait de l'art montre bien que l'homme est la seule chose qui soit demeurée intacte. S'il n'en était pas ainsi, nous n'aurions pas l'art, mais seulement le Kitsch »<sup>29</sup>.

Une ambition pour l'association en respect des valeurs qu'elle porte avec conviction et engagement :

- Le respect des droits culturels ;
- La transition écologique, sociale et solidaire ;
- L'égalité et la parité Femmes/Hommes ;
- La liberté de création et d'expression artistique.

Un projet associatif combatif, qui souhaite représenter l'ensemble des acteurs du spectacle vivant, engagé dans la société réelle (égalité, éco-responsabilité, diversité...), engagé dans la défense des arts et de la culture, engagé dans l'accompagnement de tous les acteurs du territoire (artistes, porteurs de projets, agents des collectivités...), ouvert au monde qui l'entoure et sensible à ces évolutions et ses soubresauts.

Un projet porté par une équipe compétente et engagée, soutenu par ses adhérents et son Conseil d'administration et accompagné par ses partenaires institutionnels.

Toutes les actions proposées participent au partage nécessaire du projet et à l'implication de toutes et tous dans le développement artistique et culturel du territoire régional.

Auvergne Rhône Alpes – spectacle vivant se veut le lieu de la rencontre et du débat et souhaite développer la sérendipité car le propre de la rencontre n'est pas de trouver ce que l'on cherchait mais de découvrir ce que l'on ne cherchait pas.

---

<sup>29</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique*, p 198, Le Seuil, Paris, 1995.

## ÉQUIPE

- Directeur : Nicolas Riedel
- Administratrice / adjointe à la direction : Annabel Fay
- Chargée d'administration : Mateja Schang
- Assistante de direction : Céline Palluy
- Responsable de communication : Eglantine Chabasseur
- Chargée information / ressources : Marie Coste
- Chargée de mission économie, législation et entrepreneuriat culturel : Camille Wintrebert
- Chargée de mission accompagnement professionnel : Marie-Laurence Sakaël
- Chargée de mission territoires et droits culturels : Marie Richard
- Chargé de mission politiques publiques et territoires : Léo Anselme
- Chargée de mission COREPS : Marjorie Glas

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Présidente : Marion Gatier (Administratrice de compagnies)
- Vice-président : Jean-François Braun (Directeur de scène de musiques actuelles)
- Trésorier : François Journet (Cefedem Auvergne-Rhône-Alpes)
- Secrétaire : Valérie Dor (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre – ENSATT)
- Marie-Noëlle Duboisdendien (Solid'arte)
- David de Abreu (Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne - AMTA)

## LES ADMINISTRATEURS

- Bernard Descôtes (Jazz(s)RA)
- Diane Loichot (Grand Bureau)
- Vincent Bady (Synavi)
- Maïté Cussey (HF Auvergne-Rhône-Alpes)
- Vincent Loubert (Fédération des Arts de la rue)
- Nicolas Vernay (GRIM-EDIF – Ecole supérieure Spectacle et évènementiel)
- Anaïs Echenbrenner (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien)
- Cédric Merle (Ville de Monistrol)
- Lauriane Gallet (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives - Aremacs)
- Sarah Le Gallo (AFX Booking)
- Jordi Galí (Cie Arrangement provisoire)
- Anna Delaval (Cie Petit Travers)
- Marie-Caroline Guérard (Cie Colegram)
- Michel Kanzler (Les Subsistances - laboratoire international de création artistique)
- Nadine Makris (AADN - Arts et Cultures Numériques)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
**SPECTACLE  
VIVANT**

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon  
04 26 20 55 55  
contact@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr  
[www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr](http://www.auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr)

### ACCÈS

- Lignes Bus : C13, C14, C4, C9, C3
- Tramway : T1 - arrêt Liberté
- Stations Vélo'V :  
Liberté-Part-Dieu / Corneille-Servient

### SUIVEZ-NOUS SUR



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Visuels : © Marion Bornaz, © Unsplash, © Freepicks  
Création graphique : valerienet.com